



Cantal Pêche

Guide 2018



Fédération Départementale de Pêche
14 Allée du Vialenc - Aurillac
Tél. 04 71 48 19 25
www.cantal-peche.com



Sommaire

MOT DU PRÉSIDENT

PRENDRE SA CARTE DE PÊCHE DANS LE CANTAL

- ☛ *Tarifs cartes de pêche 2018* P **6-7**
- ☛ *ADHEREZ au Club Halieutique Interdépartemental* P **8-9**
- ☛ *Dépositaires du département* P **10-11**

OU PECHER DANS LE CANTAL

- ☛ *Bassins Cère et Lot* P **12-17**
- ☛ *Bassins Dordogne et Maronne* P **18-23**
- ☛ *Bassins Rhue et Alagnon* P **24-27**
- ☛ *Bassins Truyere et Bes* P **28-33**

LES ACTIONS DE LA FEDERATION EN 2017

- ☛ *Actions de promotion et sensibilisation* P **36-43**
- ☛ *Education et apprentissage* P **44-50**
- ☛ *Alevinage des barrages* P **51**
- ☛ *Aménagements halieutiques* P **52**
- ☛ *Etudes réalisées par la fédération* P **53-58**
- ☛ *Les opérations de restauration des cours d'eau* P **60-65**
- ☛ *Le suivi des populations piscicoles* P **66-67**



Mot du président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

MARC GEORGER

Le Cantal est un département aux multiples vallées dans lequel le pêcheur peut exercer son sport favori dans un cadre magnifique.

Lacs, rivières, barrages, cascades, la richesse de l'eau du volcan cantalien vous attend.

Le Cantal est avant tout le pays de la truite sauvage, avec près de 11 000 kilomètres de cours d'eau de 1^{ère} catégorie. C'est aussi 2 500 hectares de lacs de retenues hydroélectriques où vivent et prospèrent

des espèces très recherchées comme le sandre, le brochet, la perche, le black-bass ou encore les poissons blancs (carpe, ablette, gardon...).

Quinze A.A.P.P.M.A regroupées au sein de la Fédération Départementale gèrent avec beaucoup de compétences ce vaste territoire. Des bénévoles passionnés qui s'investissent sans relâche pour leur passion commune, la pêche, mais aussi la protection de l'environnement et l'amour de notre territoire. Il faut aussi associer tout le personnel de la Fédération de Pêche du Cantal. Merci à eux !

Le Cantal possède un patrimoine naturel exceptionnel. La Fédération s'implique chaque jour dans la défense et l'étude de nos lacs et cours d'eau d'exception.

A nous tous de préserver ces milieux en respectant la réglementation, le plan de gestion piscicole, et en étant très vigilant à la préservation du milieu et à la qualité de l'eau. Ce sont des enjeux majeurs pour les générations futures, pour que nos enfants puissent eux aussi pratiquer ce loisir extraordinaire.

L'Eau et plus particulièrement la pêche, sont aussi des enjeux économiques très importants pour le développement de nos territoires. La pêche est en effet un vecteur touristique incontournable. Le réseau hydrographique du Cantal, très dense et diversifié, permet à tous de pouvoir découvrir et pratiquer notre sport favori.

Nous avons la chance d'avoir un système réciprocaire total permettant de pêcher sur l'ensemble du département.

En 2017 et conformément aux statuts de la Fédération et des AAPPMA du Cantal des actions ont été engagées concernant la protection des milieux aquatiques, la promotion et le développement du loisir pêche.

Les travaux et études sur les cours d'eau en lien avec la continuité écologique ont été réalisés, le développement des Ateliers Pêche Nature se poursuit sur l'ensemble du Cantal, un film sur la pêche dans le Cantal et une étude concernant le poids économique de la pêche dans le Cantal sont terminés.

Etude nécessaire pour montrer à tous nos partenaires, d'une part l'importance de notre loisir dans le Département, d'autre part, l'importance de tous les bénévoles et du personnel de la Fédération et enfin votre importance concernant votre engagement si précieux dans la protection des milieux aquatiques, la promotion du loisir pêche et la vie sociale et économique de nos territoires.

Pour 2018, La Fédération et les AAPPMA poursuivront leurs efforts concernant la continuité écologique, les aménagements halieutiques et les études sur les milieux. Cette année sera aussi l'occasion de l'élaboration du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche dans le Cantal.

Il conviendra aussi de réfléchir à notre organisation et nos missions de police de la pêche et garderie.

Pour 2017, un grand merci à tous nos Elus, à tous les bénévoles des AAPPMA du Cantal, à tout le Personnel de la Fédération de Pêche, qui ont œuvré sans compter pour la réussite de nos missions.

Amis pêcheurs, pensez aussi que c'est grâce à la compréhension et à la gentillesse des riverains que nous disposons de cette liberté inestimable d'exercer notre passion. Aussi montrez-vous courtois et respectueux de leurs biens.

Je remercie tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce livret.

BONNE PECHE A TOUS !



LA PROTECTION DES FRAYÈRES DE TRUITE ET OMBRE COMMUN, L'AFFAIRE DE TOUS !!

Les truites fario se reproduisent dans les cours d'eau du Cantal entre le mi-novembre et fin décembre.

Avant cette période appelée frai, les truites entament une période de migration en remontant les cours d'eau principaux et sur les petits affluents, afin de trouver un substrat favorable non colmaté (fonds de graviers et de galets stables) permettant une bonne oxygénation des œufs.

Ces zones favorables correspondent très souvent aux radiers et aux plats de faible profondeur (20 à 50 cm).



Exemple d'une zone favorable à la reproduction où plusieurs frayères ont été formées !

Les œufs sont déposés par les femelles et recouverts par les graviers et galets.

La durée d'incubation des œufs est relativement longue et dépend de la température de l'eau. Dans **les cours d'eau du Cantal l'émergence des alevins se produit au mois d'avril et parfois début mai en altitude !**

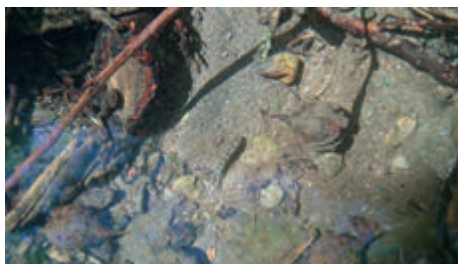


Photo d'un alevin de truite

Il est donc essentiel, dès l'ouverture de la pêche, **de ne pas marcher sur ces zones de graviers/galets.**

La réussite des reproductions des truites étant très dépendante de nombreux facteurs (conditions de migration à l'automne, importance du colmatage du substrat, fortes crues hivernales...), il est primordial de ne pas diminuer encore plus le nombre d'alevins qui naissent au printemps. Il en va de la pérennité de l'espèce et de nos futures parties de pêche !

Il en est de même pour **l'ombre commun**, présent dans le Cantal sur l'Alagnon, la Cère, la Jordanne et la Santoire, qui se reproduit au mois d'avril également dans des zones de graviers/galets... L'eau étant plus chaude au moment de sa reproduction, la durée d'incubation est d'environ un mois. **Il est donc déconseillé de marcher sur les zones de graviers jusqu'à début juin pour protéger également les pontes d'ombre commun !**

**DONC AMIS PÊCHEURS, PROTÉGER LA REPRODUCTION
DE NOS TRUITES FARIO ET OMBRES COMMUNS
EN NE MARCHANT PAS SUR LEURS ZONES DE REPRODUCTION !**



Photo d'un ombre commun

PRENDRE SA CARTE DE PÊCHE DANS LE CANTAL



Tarifs cartes de pêche 2018



Carte de pêche 2018 des structures associatives de la pêche de loisir

Carte Personne majeure 74 €

Carte annuelle « personne majeure ».

1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

(Timbre CPMA acquitté une seule fois)

Carte interfédérale CHI / EHGO / URNE Récipro-URNE 96 €

Carte réciproitaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE.

Carte annuelle Interfédérale « personne majeure ».

1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

La carte Interfédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciproitaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.

La carte Récipro-URNE permet de pêcher uniquement sur les parcours des associations en réciproité partielle des 17 départements adhérents de l'URNE.

Prix unique : 95€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)

Carte Personne mineure 20 €

Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année.

1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

(Timbre CPMA acquitté une seule fois)

Carte Découverte -12 ans 6 €

Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année.

Pêche à 1 ligne

1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

Prix unique : 6€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)

Carte promotionnelle Découverte Femme » 33 €

Carte annuelle « Découverte Femme ».

Pêche à 1 ligne

1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

Prix unique : 32€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)

Carte Journalière 10 €

Carte journalière disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.

Doit y figurer expressément le jour de validité.

Carte Hebdomadaire

32 €

Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

Doivent y figurer expressément les jours de validité.

Prix unique : 32€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)

Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA 19⁷⁰ €

Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.

Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle 2016.

Doivent y figurer expressément les jours de validité. (Pas de timbre CPMA)



Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée.

En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.

Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.

Seules les cartes de pêche acquises par Internet sur

www.cartedepêche.fr

peuvent être réimprimées gratuitement.

OU VA L'ARGENT DE MA CARTE DE PECHE ?

L'argent de ma carte de pêche retourne à 100 % aux pêcheurs et aux milieux aquatiques.

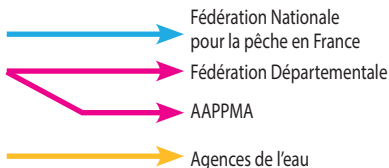
Réparti de la façon suivante :

Cotisation pour les milieux aquatiques

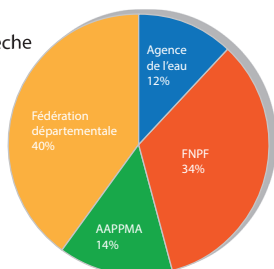
Cotisations statutaires

Redevance

pour les milieux aquatiques



A titre d'exemple pour une carte de pêche personne majeure, l'argent est réparti de la façon suivante



La part restant à la Fédération départementale est répartie de la façon suivante

Etudes, suivis des milieux et des populations, travaux de restauration et d'aménagement

38 %

Promotion du loisir pêche, éducation et sensibilisation à l'environnement, communication

34 %

Fonctionnement de la structure

28 %



J'adhère

au

Club Halieutique Interdépartemental



Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.

2018



Bon à savoir

La réciprocité vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte «hebdomadaire», d'une carte «personne mineure» (12/18 ans), d'une carte «découverte» (-12 ans) ou d'une carte découverte «femme» !

2 produits...

- La carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 96 €

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique, matérialisée par une vignette de réciprocité pré-imprimée.

- La vignette Club Halieutique au prix de 30 €

Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» mais une simple carte «personne majeure» d'une AAPPMA réciprocitaire sur laquelle sera apposée la vignette.

...qui offrent quoi ?

La réciprocité !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale «personne majeure» ou une carte «personne majeure» + la vignette, peuvent pêcher dans 91 départements de France !

Attention !

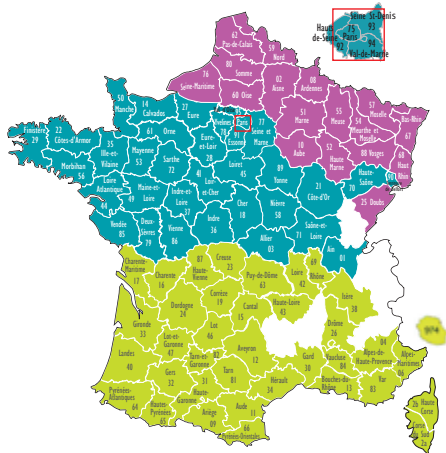
Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocitaire interfédérale «personne majeure» est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique.

N'ATTENDEZ PLUS !

Demandez le dépliant et consultez le site internet du département où vous pêchez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires !

* Attention : vous ne bénéficiez de ces avantages que si l'AAPPMA à laquelle vous avez adhéré est réciprocitaire.





La carte interfédérale «personne majeure» du CHI ou la carte «personne majeure» accompagnée de la vignette CHI, vous permet de pêcher dans 91 départements :

- les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental (CHI)
- les 37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO)
- les 17 départements de l'Union Réciproitaire du Nord Est (URNE)

Les objectifs

- **Promouvoir et développer la réciprocity entre les fédérations** afin de faciliter et favoriser le tourisme pêche.
- **Soutenir financièrement les fédérations** afin de leur permettre d'améliorer la mise en valeur de leur domaine piscicole.

Les ressources

Elles sont constituées des cotisations d'adhésion de chaque fédération membre et des cotisations «Club» incluses dans les cartes réciproitaires interfédérales «personne majeure» ou les vignettes «Club».

Le CHI participe ainsi au financement des baux de pêche, à l'impression des cartes de pêche ou encore des dépliants fédéraux et reverse une dotation annuelle aux fédérations adhérentes, dont le montant est conditionné par la valeur touristique de chaque département ou encore son potentiel piscicole et halieutique.

Chaque fédération valorise cette dotation à travers le développement du loisir pêche !

(Alevinages, optimisation d'outils de gestion, emploi d'agents chargés de la surveillance, etc)

EN TOUTES CIRCONSTANCES, GARDEZ L'ESPRIT «CLUB» !

Soyez courtois, respectez les récoltes et les biens d'autrui, n'encombrez pas les chemins avec vos véhicules et refermez les barrières !

CONTACT

Club Halieutique Interdépartemental

Résidence Concorde 1
23, Rue de Turenne - 66000 PERPIGNAN
04 68 50 80 12 - club.halieutique@wanadoo.fr
www.club-halieutique.com



Dépositaires du département



ALLAN CHE	OFFICE DU TOURISME	Avenue du Puy Mary - 15160 ALLANCHE	04.71.20.48.43
AURILLAC	SERGEANT BAR TABAC	15120 JUNHAC	04.71.49.23.58
	DECATHLON	Z.A. LA PONETIE - 15000 AURILLAC	04.71.63.35.10
	CHARME BAR -TABAC	Le Bourg - 15220 ROANNES-SAINT-MARY	04.71.62.83.26
	GAMM VERT	Boulevard du Vialenc - 15000 AURILLAC	04.71.63.42.31
	MANU EXPRESS	13 Boulevard du Vialenc - 15000 AURILLAC	
CHAMPS SUR TARENTEINE	MANUCENTRE <small>attention changement d'adresse au cours du 1^{er} trimestre</small>	Place de la Gare - 15000 AURILLAC 35, Avenue Georges Pompidou - 15000 AURILLAC	04.71.48.55.03
	M. CHAULET - BAR DES ARCADES <small>(Articles de Pêche)</small>	2, Route des Lacs - 15270 CHAMPS/TARENTEINE	04.71.78.75.69
	VIALLE Bar - Vins et Spiritueux	Route de Bort 15270 LANOBRE	04.71.40.31.15
	DELMAS - HOTEL RESTAURANT	15270 LANOBRE	04.71.40.30.95
	SYNDICAT INITIATIVE SUMENE - ARTENSE	6, Place de l'Eglise - CHAMPS-SUR-TARENTEINE	04.71.78.76.33
CENTRE DE PECHE DE LASTIOULES	Lac de Lastioules - 15270 TREMOUILLE	04.71.40.27.68	
LA CAPITAINERIE	Les Fontilles - Val - 15270 LANOBRE		
CHAUDS AIGUES	HOTEL REMISE	15110 SAINT-URCIZE	04.71.23.20.02
	OFFICE DE TOURISME	3, Place du Gravier - 15110 CHAUDS AIGUES	04.71.23.52.75
CONDAT	LA PETITE AUVERGNE - M. et Mme BERTELLI	35, Grand'Rue - 15190 CONDAT	06.42.54.10.12
	BAR DU LIMON - Mme MERCIER	Le Bourg - 15190 ST-SATURNIN	04.71.20.70.01
	LES ORGUES DE LA SANTOIRE - M. et Mme MAZET	Le Bourg - 15190 ST-BONNET-DE-CONDAT	04.71.78.40.11
LAROQUEBROU	CAMPING DU PUECH DES OUILHES - M. BOZZETTI	Le Puech des Ouilhes - 15150 LACAPELLE VIESCAMP	04.71.46.42.38
	EPICERIE DU PUECH DES OUILHES - Mme MONTIL	Le Puech des Ouilhes - 15150 LACAPELLE VIESCAMP	06.73.69.74.33
	CAMPING LES RIVES DU LAC - Mme HEROLLE	Espinet - 15150 SAINT-GERONS	04.71.62.25.87
	MAGASIN L'ECHOPE - M. GIRAUD	Avenue des Platanes - 15150 LAROQUEBROU	06.85.03.69.53
	CAMPING DU LAC «Le Ribeyres» - Mme QUENTIN	15290 PERS	04.71.64.70.08
	BAR TABAC «Chez Nath»	Le Bourg - 15250 SAINT-PAUL-DES-LANDES	04.71.46.30.15
MASSIAC	OFFICE DE TOURISME	Rue de la Tremolière - 15150 LAROQUEBROU	
	OFFICE DE TOURISME	15500 MASSIAC	04.71.23.07.76
MAURIAC	HOTEL DES VOYAGEURS	Le Bourg - 15170 FERRIERES-ST-MARY	04.71.20.60.24
	COLLET Fabrice - Bar Restaurant	Le Bourg - 15380 ANGLARDS-DE-SALERS	04.71.40.00.11
	FAURE - Bar Restaurant	18, Place de l'Eglise - 15240 SAIGNES	04.71.40.52.42
	OFFICE DE TOURISME	3, Rue Chappe d'Auteroche - 15200 MAURIAC	04.71.40.58.08
	A RENDEZ-VOUS DES CHASSEURS M. CIET Jacques	Le Bourg - 15400 TRIZAC	04.71.78.61.31
	CHAPUT - Bar-Tabac	3, Place Georges Pompidou - 15210 YDES CENTRE	04.71.40.88.11
	BRICO DECO	Rue du Docteur E. Chavialle - 15200 MAURIAC	04.71.68.06.72
MAURS	BAR DU CENTRE	50, Rue Arsène Lacarrière Latour - 15220 SAINT-MAMET	04.71.64.70.24
	ALIMENTATION TABAC PRESSE - Béa et Seb	Le Bourg - 15600 BOISSET	04.71.64.03.25
	BAR RESTAURANT «LE RALLYE»	Le Bourg - 15290 LE ROUGET	
	MALROUX - BAR CHEZ RENE	15600 MAURS	04.71.49.75.16

MURAT	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE MURAT	Place de la Mairie - 15300 MURAT	04.71.20.09.47
	OFFICE DE TOURISME ET MAISON DES SERVICES	Avenue de la Gare - 15170 NEUSSARGUES	04.71.23.13.62
	CRAUSER MAGALI - TABAC LOTO	4, Av 12 et 14 Juin - 15300 MURAT	04.71.20.15.57
	MAISON DE LA PINATELLE	15170 CHALINARGUES	04.71.20.03.52
	TOP SPORT	6, Avenue Hector Peschaud - 15300 MURAT	04.71.20.24.42
	Bar Alimentation Le Cristal	15, Rue du Peyre Arse - 15300 LAVEISSIERE	04.71.20.88.81
PIERREFORT	RESTAURANT DE LA POSTE - MME DURIOL	Le Bourg - 15230 ST-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX	04.71.23.33.61
	OFFICE DE TOURISME	29, Avenue Georges Pompidou - 15230 PIERREFORT	04.71.23.38.04
PLEAUX	LA CARAVELLE - Claire et Sébastien	15150 SAINT-SANTIN-CANATALES	04.71.62.31.40
	LE P'TIT BISROT - M. RIEU Gabriel	22, Rue du Baillage - 15140 SAINT-MARTIN-VALMEROUX	04.71.69.28.03
	CAMPING DE LA GINESTE	15150 ARNAC	04.71.62.91.90
	QUINCAILLERIE MATHIEU	15700 PLEAUX	04.71.40.43.60
	MAIRIE DE SAINT-CERNIN	Le Bourg - 15310 SAINT-CERNIN	04.71.47.60.09
RIOM-ES-MONTAGNES	MEDIATHEQUE MUNICIPALE	2, Avenue Monseigneur Martrou - 15400 RIOM-ES-GNES	04.71.78.14.36
	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GENTIANES	Place de la Gare - 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	04.71.78.22.50
	OFFICE DU TOURISME	1, Avenue Fernand Brun - 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	04.71.78.07.37
SAINT-FLOUR	BLANQUET - EURO PECHE	Bellegarde - 15100 SAINT-FLOUR	04.71.60.20.92
	ALCEDO - ARTICLES CHASSE ET PECHE	Z.I. de Montplain - 15100 SAINT-FLOUR	06.87.01.37.91
	OFFICE DE TOURISME	17, Place d'Armes - 15100 SAINT-FLOUR	04.71.60.22.50
	LE CENTRAL HOTEL - M. TRAUCHESSEC	Le Bourg - 15260 NEUVEGLISE	04.71.23.81.28
	M. et Mme FAGEOL - BASE NAUTIQUE DE GARABIT	15320 VAL D'ARCOMIE	04.71.20.99.39
VIC-SUR-CERE	OFFICE DE TOURISME DU CARLADES	2, Bis Avenue André Mercier - 15800 VIC/CERE	04.71.47.50.68

 UNIQUEMENT EN SAISON TOURISTIQUE
 UNIQUEMENT LES CARTES JOURNALIERES POUR LE PLAN D'EAU DE LAVEISSIERE



Bassins Cère et Lot

Sud ouest du département



COURS D'EAU DE PREMIERE CATEGORIE

LA CERÉ : Cette rivière est la plus longue du département du Cantal. Elle prend sa source à « Font de Cère » dans les contreforts du massif du Plomb du Cantal. A la fois tumultueuse et nonchalante elle s'écoule dans sa partie amont dans des gorges sauvages au cœur de forêts de feuillus (Pas de Cère et Pas de Compaing) avant de s'épancher à partir de Vic/Cère dans une vaste vallée verdoyante. Toutes les techniques de pêche sont possibles sur ce tronçon. Relativement riche en truites, quelque fois de belles tailles, le secteur de Thièzac -Aurillac sera quand même à privilégier.

Outre la pêche de la truite et de l'ombre commun, il sera possible de pêcher en famille de belles fritures de vairons, goujons chevesnes ou de s'adonner à la pêche très ludique mais non moins passionnante de l'écrevisse signal (forte population).





A l'aval d'Aurillac, elle continue son cours au cœur des grandes plaines d'Arpajon/Cère et de Sansac- de-Marmiesse, avant de franchir le verrou des gorges du Maudour, dernier rempart avant son arrivée dans le lac de barrage de Saint-Etienne-Cantalès. Sur ce secteur qui sera à privilégier de mars à juin, les pêcheurs aguerris auront peut-être la chance de capturer une truite, un ombre commun ou un même barbeau d'exception... Passé le lac de barrage, s'est un tout autre cours d'eau qui s'offre

à vous. Les eaux « tamponnées » par le lac engendrent sans nul doute une forte augmentation des tailles moyennes et des densités des populations de truites sauvages. De l'aval du barrage de Nèpes à la prise d'eau de Montvert le parcours est facilement accessible, riche en truites et adapté à toutes les techniques (mouche au fouet, pêche au lancer, toc). Plus en aval avant sa sortie du département, la Cère s'enfoncé une nouvelle fois dans des gorges aussi sauvages qu'inaccessibles. Plutôt réservé à des pêcheurs sportifs et chevronnés, ce parcours pourra vous réserver certains jours des parties de pêche inoubliables ! (Attention cependant parcours soumis à l'influence des lâchers d'eau).


PARCOURS SELECTIFS SUR LA CERE :

A VIC SUR CERE (voir livret réglementation)

A LAROQUEBROU (voir livret réglementation)

PARCOURS SELECTIFS SUR L'AUZE : A SAINT-ETIENNE-CANTALES

(voir livret réglementation)

 **LA JORDANNE** : D'une longueur de 40, km cette rivière aux eaux limpides débute son cours sur la commune de Mandailles Saint-Julien. Les eaux de la Jordanne jaillissent de sources à 1350 m d'altitude surplombées par le Puy Mari, le puy Chavaroché, le Puy Bataillouse et le Peyre Arse. D'abord ruisseau de montagne s'écoulant dans les prairies de montagnes où les pêcheurs au toc trouverons leur bonheur elle s'enfoncé ensuite à partir de Saint-Julien dans des gorges profondes ou gouffres limpides et cascades se succèdent jusqu'au village de Lascelle (Les gorges se visitent et sont accessibles à tous grâce à un sentier parfaitement aménagé). En aval de Velzic le ruisseau de montagne est devenu une belle rivière qui s'écoule en serpentant dans une vaste plaine alluvionnaire jusqu'à l'entrée d'Aurillac. Sur ce parcours les truites côtoient vairons, goujons et écrevisse signal. Parcours idéal pour des pêches en famille ou pour taquiner dame truite au lancer, à la mouche ou au toc. L'ombre commun est présent sur l'aval de la Jordanne, notamment dans la traversée d'Aurillac. Meilleure période pour pêcher la truite : Mai, juin, juillet

Ecrevisses : Juillet, août septembre.



PARCOURS SÉLECTIF DE LA JORDANNE À AURILLAC (voir livret réglementation)



L'Authre : Rivière de plaine, prenant sa source à 700 m d'altitude, aux accès très faciles. Parcours le plus intéressant de Verquères (Laroquevieille) à Jussac. Toutes techniques de pêche. Espèces présentes : Truites fario, Goujons, vairons, écrevisses signal

PARCOURS SÉLECTIF SUR L'AUTHRE À MARMANHAC (voir livret réglementation)

Le GOUL :
Sauvage et mystérieux.

Comme la Cère et la Jordanne le Goul est un cours qui naît au cœur du Massif Cantalien. Il prend sa source à proximité du Puy Gros à environ 1500 mètres d'altitude avant de terminer sa course dans l'Aveyron cinquante kilomètres plus en aval.

Très peu anthropisé se cours d'eau se caractérise par son caractère sauvage. Depuis sa source il s'écoule au cœur d'une vallée verdoyante, entrecoupée de forêts de feuillus.

Propice à toutes les techniques de pêche surtout en aval du village de Raulhac, ce cours d'eau comblera sans nul doute les amateurs de quiétude et de patrimoine. Doté d'une bonne population de truites sauvages, vous pourrez vous adonner aussi à la pêche de l'écrevisse signal. Drainant des eaux particulièrement froides les mois de mai, juin, juillet sont à privilégier. Si vous décidez de tenter votre chance sur ce secteur, faites un détour sur ses affluents rive droite ... en particulier la Rasthène, l'Embène, le Maurs.



PARCOURS SÉLECTIF SUR LE GOUL A RAULHAC (voir livret réglementation)


La Rance, le Moulègre, le Célé et la Ressègue :

Belles rivières de la Châtaigneraie aux rives boisées, encore relativement riches en truites fario de souche locale. La pêche au toc aux appâts naturels et la pêche au lancer, en mai et juin, permettent de réaliser de belles parties de pêche.

Espèces présentes : Truites fario, Goujons, vairons, écrevisses signal.



COURS ET PLANS D'EAU DE DEUXIEME CATEGORIE

 **Le Lot :** Rivière classée en 2^{ème} catégorie. 14 Km de rivière dans le département du Cantal en rive droite, rive gauche dans le département de l'Aveyron. Alimentée, pour le Cantal par la Truyère et ses affluents qui méritent une « visite ». Composée dans sa partie cantalienne d'une succession de radiers, courants et fosses. Possibilité de capture de truites fario de grosse taille (2 kg et plus) et d'ombres communs dans les zones de courant. Dans les fosses, présence de : Barbeaux, chevesnes, goujons, gardons, perches, brochets et sandres.



Lac de Saint Etienne Cantales : Un lieu à découvrir ou à redécouvrir.

Avec ses 550 hectares, niché au cœur d'un écrin de verdure, le lac de Saint Etienne Cantales est un bel exemple de développement touristique. Associant à la fois la pêche, les loisirs nautiques et doté de structures d'hébergement et de restauration en plein renouveau, sa fréquentation ne cesse d'augmenter d'années en années.

Du point de vu pêche sa réputation n'est plus à faire. Haut lieu de la pêche du sandre, pêcheurs confirmés et amateurs trouveront sans nul doute de quoi satisfaire leur passion. Facilement accessible du bord ou en bateau, grâce entre autre à la rénovation de trois mises à l'eau (Espinet ,Renac et Puech des Ouilhes), ce lac aux eaux riches possède l'une des plus fortes biomasse piscicole de tous les lacs du Massif Central. Outre la pêche des carnassiers en particulier sandre, perches et brochets pouvant atteindre des tailles record, les pêcheurs de carpes (communes et miroirs) et de poissons blancs trouveront sans nul doute tout leur bonheur. Rajoutons à cela la présence d'une petite population de silure glane pour les amateurs et de black bass dont la remise à l'eau est obligatoire après capture. Sur ce lac ont été mis en place : des zones de pêche de nuit réservées aux carpistes et des zones classées en « réserves temporaires » où toute pêche est interdite (de mars à Juin – voir réglementation) en vue de protéger la reproduction des espèces piscicoles en particulier celle du sandre. Du point de vu touristique Saint Etienne Cantalès bénéficie de nouveaux aménagements, grâce à la mise en place d'un Pôle d'Excellence Rural mené la Communauté de Communes du Bassin d'Aurillac et celle d'Entre Deux Lacs auxquelles se sont associés des partenaires privés, publics et associatifs. Sentier de promenade aménagé, piscine flottante, passerelle suspendue, nouveaux pontons, chalets flottants, plage aménagées, snacks... se sont près de 3.5 millions d'euros qui ont été investis pour accueillir du mieux possible tous ceux qui viendront découvrir ce lac !





Retenue de Nèpes (35 ha) : Aval immédiat du barrage de Saint Etienne Cantalès. Bonnes populations de poissons blancs et de perches. Présence de sandres et de brochets. Accès facile en rive droite. Marnage important.

ETANGS ET PLANS D'EAU GERES PAR LES A.A.P.P.M.A.



A.A.P.P.M.A. de Mauress :

 **Plan d'eau du Moulin du Fau (commune de Mauress) :**
Alevinages réguliers en truites Arc en Ciel.

 **Plan d'eau du Moulin du Theil (commune Le Rouget) :**
Alevinages réguliers en truites Arc en Ciel.
Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

 **Plan d'eau de Cassaniouze (commune de Cassaniouze)**

 **Plan d'eau de Naucaze (commune de Saint-Julien de Toursac) :** Pêche du poisson blanc. Ouvert toute l'année.

Sur ces plans d'eau existe une réglementation spécifique (se renseigner auprès de l'A.A.P.P.M.A. de Mauress)

A.A.P.P.M.A. d'Aurillac :

 **Plan d'eau de Lafeuillade en Vézies**

Permis de pêche + carte plan d'eau à 7 € ou Permis spécifique à l'étang (annuel) à 15 € + carte plan d'eau 7 €.

6 prises maximum par jour.

Ouvert du 2^{ème} Samedi de Février jusqu'au dernier Dimanche d'Octobre

Vente de carte de pêche : Quincaillerie Mondor à Lafeuillade – Ets Laroussinie à Lafeuillade – Café Charmes à Roannes-Saint-Mary


 **Plan d'eau de Vézacs**

La réglementation d'eau libre de première catégorie est appliquée sur ce plan d'eau.

Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.



A.A.P.P.M.A. de Laroquebrou :

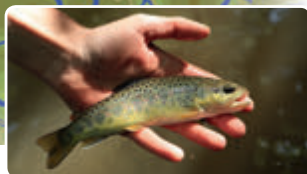
 **Plan d'eau d'Omps**

Eau libre de première catégorie.


**POUR LES AUTRES PLANS D'EAU :
BIEN VOULOIR SE RENSEIGNER
AUPRES DES PROPRIETAIRES
OU DES MAIRES**



Nord ouest du département



COURS D'EAU DE PREMIERE CATEGORIE

 **La Maronne** : long cours d'eau de 64 Kms situé à proximité de Saint Martin Valmeroux. La Maronne prend sa source au roc des ombres à 1347 m d'altitude. Cet affluent de la Dordogne est très varié, il forme un petit torrent dans sa partie amont avec des cascades puis plus bas s'élargit (15 à 25 m) et s'approfondit. Son accès est relativement facile, un peu plus sportif dans ses gorges.



PARCOURS SELECTIF SUR LA MARONNE ET L'ASPRE A FONTANGES

(voir livret réglementation)

PARCOURS SELECTIF SUR LA MARONNE A SAINT-MARTIN-VALMEROUX


(voir livret réglementation)

PARCOURS SELECTIF SUR LA BERTRANDE A SAINT-CHAMANT

(voir livret réglementation)

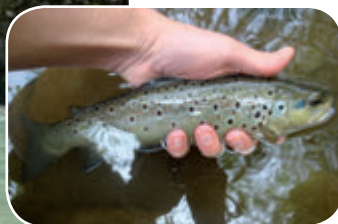
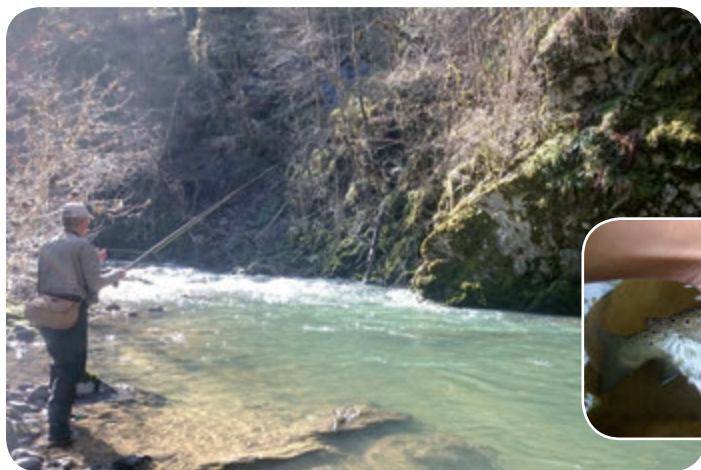
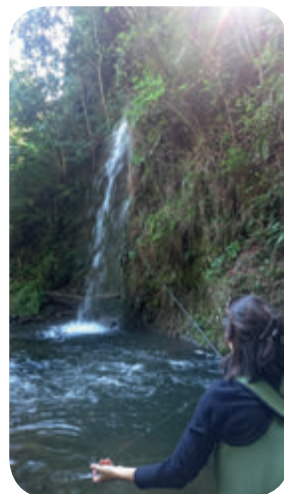
PARCOURS SELECTIF SUR L'ETZE A SAINT-SANTIN-CANTALES (voir livret réglementation)

 **La Bertrande et la Doire** : Prennent leurs sources à plus de 1 400 m. Rivières rapides, gorges en aval. Pêche de truites sauvages et de friture de vairons.

 **L'Auze** : proche de Mauriac, elle prend ses sources au puy de l'Agneau à 1353 m d'altitude. Parcours variés. Site remarquable la cascade de Salins. Son parcours devient plus difficile dans ses gorges entre le pont de la République et le barrage des Esprats.

PARCOURS SELECTIF SUR L'AUZE A CHALVIGNAC

(voir livret réglementation)



La Sumène :

à proximité d'Ydes. Belle rivière d'accès facile. Riche en truites et vairons.

PARCOURS SELECTIF SUR LA SUMENE A BASSIGNAC (voir livret réglementation).



Le Mars :

prend ses sources au pied du Puy Mary (1783 m) et s'écoule dans la très belle vallée du Falgoux. Accès relativement facile en tout point. Ce cours d'eau est en gestion patrimoniale depuis 15 ans.

PARCOURS SELECTIF SUR LE MARS A ANGLARDS-DE-SALERS

(voir livret réglementation).



La Grande Rhue (aval confluence Petite Rhue) :

Aspect de gorges sur tout son parcours. Facile d'accès du pont de Castellane (amont de Coindre) à Sarrans. Accès difficile en aval, parcours réservé à des pêcheurs sportifs prévenus. Truites de taille importante. Populations d'écrevisses signal intéressantes.



La Tarentaine :

Rivière sauvage au faciès composé de gros blocs sur tout le cours et essentiellement en amont. Accès assez facile jusqu'à la forêt de Gravière, puis peu nombreux et difficiles jusqu'à Champs Sur courants rapides. En aval de Champs Sur Tarentaine bon parcours pour la pêche à la mouche, accès facile. Bonne rivière à truites.





COURS ET PLANS D'EAU DE DEUXIÈME CATÉGORIE

Lac d'Enchanet :

(400 ha – profond de plus de 60 m) : Etabli sur la Maronne, abords boisés. Pêche en bateau autorisée. Bonnes possibilités pour la pêche : Brochets, sandres, perches, carpes, tanches, poissons blancs, silures. Meilleure période : De mai à décembre.

Lac du Gour Noir (37 ha) :

Etabli sur la Maronne, au pied du barrage d'Enchanet. Difficile d'accès. Navigation interdite. Gestion cantalienne.

La Crégut :

2^{ème} catégorie piscicole. Situation géographique : Trémouille Superficie : 36,4 ha
Principales espèces présentes : Gardons, rotengles, tanches, perches, sandres, brochets, quelques truites (issues d'empoisonnement).



Le Tact :

2^{ème} catégorie piscicole.

Situation géographique : Trémouille ; Superficie : 23 ha.

Principales espèces présentes : Gardons, rotengles, tanches, perches, brochets (quelques beaux spécimens), vairons, quelques truites.

Barrage de Lastioules :

Rivière principale : Ruisseau de la Crégut.

Superficie : 125 ha, altitude :

852 m, hauteur maximale : 24 m,

gestion cantalienne, A.A.P.P.M.A. de

Champs Sur Tarentaine.

En limite de plateau de l'Artense et

du département du Puy-De-Dôme,

c'est le plus élevé de nos lacs de 2^{ème}

catégorie. Il vous offre ses gardons,

ses perches, ses sandres et ses

brochets.

L'AAPPMA de Champs a procédé à

des empoissonnements importants

en brochetons.



PARCOURS SELECTIF SUR LE LAC DE LASTIOULLES

(voir livret règlementation).

La navigation est autorisée avec une puissance maximale de 6 CV, l'arrêté préfectoral concernant la réglementation de la navigation sur ce lac est affiché à l'entrée de la base de voile de Lastioules.

Méfiez-vous des hauts fonds qui foisonnent à fleur d'eau.

LES BARRAGES DE LA DORDOGNE À GESTION CORRÉZIENNE

Bort-Les-Orgues :

2^{ème} catégorie

Rives limitrophes Cantal, Corrèze, Puy-De-Dôme Surface : 1 100 ha, longueur : 20 km, altitude : 542 m, hauteur maximale :

120 m

L'Aigle :

2^{ème} catégorie

Rives limitrophes Cantal, Corrèze Surface : 800 ha, longueur : 25 km, altitude : 342 m, hauteur maximale : 90 m


Présence de lots de pêche amateur au filet. Ne soyez pas surpris et regardez où vous mettez les pieds (ou plutôt les lignes).


Marèges :

2^{ème} catégorie. Surface : 200 ha – Difficile d'accès


ETANGS ET PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LES A.A.P.M.A.

A.A.P.M.A. de Champs Sur Tarentaine

 **Le Taurons** : retenue de 1^{ère} catégorie piscicole.
Situation géographique : Trémouille ; Superficie : 22 ha.
Principales espèces présentes : perches, brochets (quelques beaux spécimens), et quelques truites. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

 **Vaussaire** : retenue de 1^{ère} catégorie piscicole.
Situation géographique : Sur la grande Rhue en aval de Coindre. Superficie : 25 ha. Principales espèces présentes : Perches, truites, sandres, gardons, chevesnes.
Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

A.A.P.M.A. de Mauriac

 **Val Saint-Jean** : 1^{ère} catégorie
Situation géographique : Bourg de Mauriac
Superficie : 7 ha
Principales espèces présentes : Truites (issues d'empoissonnement), perches, brochets, carpes, vairons, tanches...
Tout pêcheur doit être détenteur et porteur de la carte de pêche de l'année en cours.
Taille de capture de truites ou tous autres salmonidés fixés à 0,20 m. Quota de capture de salmonidés fixé à 5 par jour et par pêcheur.

Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.
Règlement affiché sur place.

Etang de Lavaurs :

Situation géographique : Lavaurs. Surface : 1,7 ha
Principales espèces présentes : Truites (issues d'empoissonnement), perches, brochets, sandres, gardons, tanches...
Tout pêcheur doit être détenteur et porteur de la carte de pêche de l'année en cours.

Taille de capture de truites ou tous autres salmonidés fixés à 0,20 m. Quota de capture de salmonidés fixé à 5 par jour et par pêcheur.

Plan d'eau ouvert toute l'année, à l'exception de la pêche de la truite, autorisée pendant toute la durée de l'ouverture en 1^{ère} catégorie. Règlement affiché sur place.

Etang Du Pioulat (Trizac) : 1^{ère} catégorie

Situation géographique : sortie du bourg direction Mauriac.
Principales espèces présentes : Truites, Vairons, Gardons.
Quota de capture de salmonidés fixé à 5 par jour et par pêcheur.
Règlement affiché sur place

Etang de Cheyrousse :

1^{ère} catégorie
Situation géographique : Cheyrousse proche de Trizac. Surface : 0,5 ha
Principales espèces présentes : Truites, vairons.

Règlement affiché sur place.

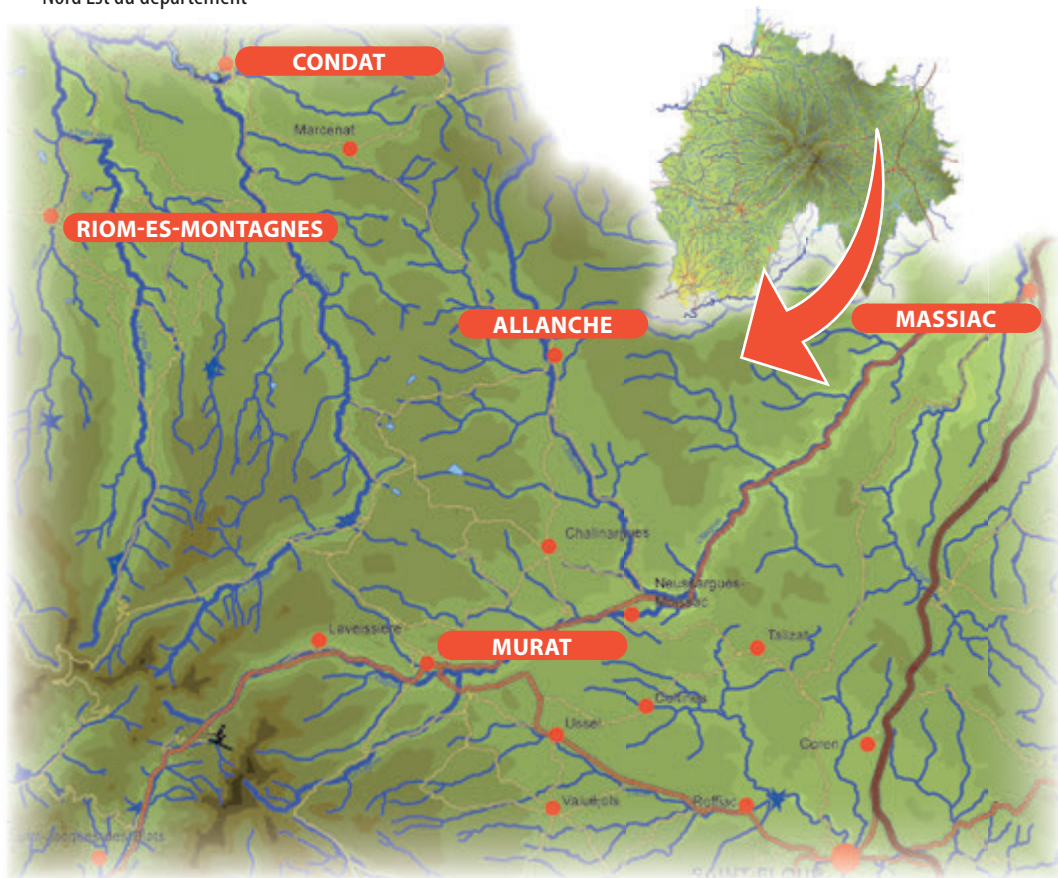


**POUR LES AUTRES PLANS D'EAU :
BIEN VOULOIR SE RENSEIGNER
AUPRES DES PROPRIETAIRES
OU DES MAIRIES**

Bassins Rhue et Alagnon



Nord Est du département



COURS D'EAU DE PREMIÈRE CATÉGORIE



La Grande Rhue :

Aspect de Gorges quasiment sur tout son parcours Cantalien. Ses berges sont boisées. C'est un grand cours d'eau sur lequel toutes les techniques de pêche peuvent être pratiquées. On y trouve des truites de taille importante ainsi qu'une bonne population d'écrevisses signal.

PARCOURS SELECTIF SUR LA GRANDE RHUE A CONDAT

(voir livret réglementation)



La Santoire :

Rivière méandreuse avec de grands plats, née au pied du Peyre Arse (Col de Cabre) à 1 200 m d'altitude. Se prête à la pêche à la mouche et aux esches vivantes surtout sur le plateau de Dienne – Ségur Les Villas. Rives dégagées et faciles d'accès en amont de Saint Bonnet de Condat. En aval, gorges plus difficiles d'accès mais toutefois pêche facile en débit moyen à faible, pêche sportive parmi une succession de gros blocs et de cascades dans un cadre magnifique. Pêche de l'ombre commun sur le plateau de Dienne – Ségur Les Villas. Truites fario, vairons, goujons. Meilleure période : mai à septembre.

PARCOURS SELECTIF SUR LA SANTOIRE A SEGUR-LES-VILLAS

(voir livret réglementation)

Petite Rhue et la Véronne :

Petites rivières de 5 à 8 m de large prenant leurs sources à 1 300 m d'altitude. Pêche aux appâts naturels. Sur la Véronne parcours intéressant en amont de Riom-Es-Montagnes. Essai d'introduction d'ombre commun sur la Petite Rhue.



L'Alagnon :

Rivière où toutes les techniques de pêche peuvent se pratiquer. Accès aux berges facile. Gestion patrimoniale. Très bonne population de truites fario et d'ombres communs. Meilleure période de Mai à début Juillet. Retour du saumon atlantique depuis 2004.

DEUX PARCOURS SELECTIFS SUR L'ALAGNON A MURAT ET NEUSSARGUES

(voir livret réglementation)



 **L'Allanche :** Prend sa source dans les monts du Cézallier. Nombreux petits affluents. Niveau d'eau stable. Gestion patrimoniale. Très bonne population de truites fario.



PARCOURS SELECTIF SUR L'ALLANCHE A ALLANCHE *(voir livret réglementation)*



La Sianne :

Petite rivière descendant des monts du Cézallier.
Parcours sportif du lac de Vèze à Auriac l'Eglise.
Bonne population de truites fario sauvages.
Retour du saumon dans sa partie aval.



L'Arcueil :

Prend sa source dans les Monts de la Margeride. Rivière de plaine en amont, parcours très sportif en aval de l'autoroute A 75. Gestion patrimoniale depuis 2007.

ETANGS ET PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LES A.A.P.P.M.A.

A.A.P.P.M.A. d'Allanche et Murat



Lac du Pêcher (Commune de Chavagnac) :

Superficie de 20 ha situé dans un environnement exceptionnel (la Pinatelle). Cogéré par les A.A.P.P.M.A. d'Allanche et de Murat. Empoisonné régulièrement en truites farios et arc-en-ciel. Réglementation particulière affichée sur place (quota de 6 truites par jour, taille de la truite à 0,23 m). Réserve de Pêche sur toute la partie amont du lac (matérialisée par des panneaux).

Renseignements : A.A.P.P.M.A. Allanche – A.A.P.P.M.A. Murat.

Ponton aménagé pour la pratique de la pêche pour les personnes à mobilité réduite.

A.A.P.P.M.A. d'Allanche



Lac de Vèze (commune de Vèze) :

Superficie d'environ 7 ha. Empoisonnement régulier en truites farios et arc en ciel. Réglementation de la 1^{ère} catégorie.

Renseignements : AAPPMA d'Allanche

A.A.P.P.M.A. de Riom-ès-montagnes

Plan d'eau de Journiac : 1^{ère} catégorie

Situation géographique : Journiac. Accès difficiles. Superficie : 4 ha.

Principales espèces présentes : Truites, gardons, perches, rotengles et vairons. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

A.A.P.P.M.A. de Condat

Plan d'eau de Condat : 1^{ère} catégorie

piscicole. Situation géographique : Bourg de Condat. Alimenté par une dérivation de la Grande Rhue.

Principales espèces présentes : Vairons, truites. Réglementation particulière affichée sur place. Carte A.A.P.P.M.A. délivrée à Condat. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

Plan d'eau du Gabacut : 1^{ère} catégorie

piscicole. Situation géographique : Montboudif

Principales espèces présentes : Gardons, rotengles, tanches, quelques truites, brochets, perches. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

Plan d'eau des Essarts : 1^{ère} catégorie

piscicole. Situation géographique : Sur la Grande Rhue aux Essarts en aval de Condat. Principales espèces présentes : Truites, goujons, vairons, perches, chevesnes, gardons, rotengles, carpes. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

Tourbière du Jolan : 1^{ère} catégorie.

Asticot interdit

Plan d'eau de Collanges : 1^{ère} catégorie.

Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.

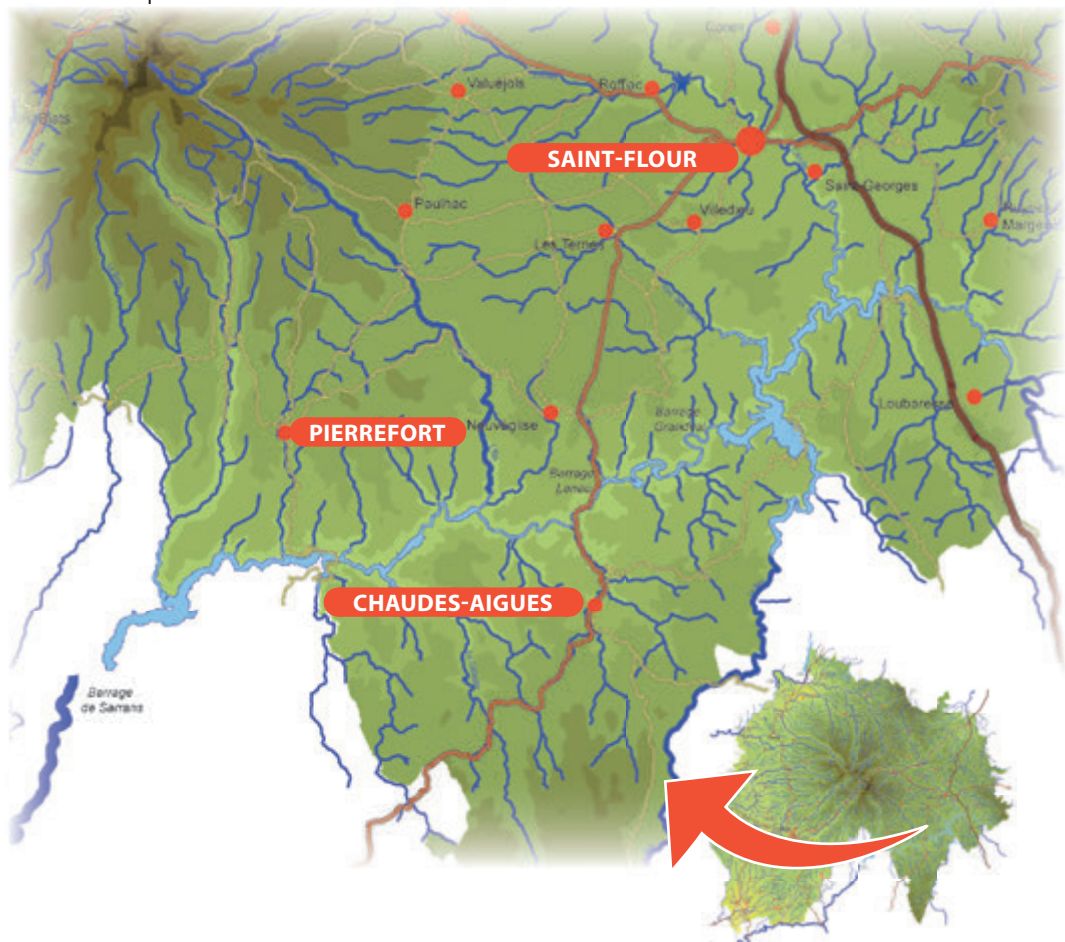
Plan d'eau de Saint-Saturnin :

1^{ère} catégorie. Pêche à l'asticot sans amorçage autorisée.


**POUR LES AUTRES PLANS D'EAU :
BIEN VOULOIR SE RENSEIGNER
AUPRES DES PROPRIETAIRES
OU DES MAIRIES**



Sud Est du département



COURS D'EAU DE PREMIÈRE CATÉGORIE


 **La Truyère** : 5 Km de rivière avant de rentrer dans le barrage de Grandval. Gérée par l'A.A.P.P.M.A. du Pays de Saint-Flour. Parcours sauvage à l'amont, familial et très facile d'accès à l'aval. Parcours aménagé au lieu-dit le Domaine de Laval (Commune de Chaliers). Empoisonnement régulier en truites farios.





PARCOURS SELECTIF SUR LES PLANS D'EAU DU DOMAINE DE LAVAL A CHALIERS

(voir livret règlementation).



 **L'Ander** : Rivière de plateau dans sa partie amont (Planèze de Saint-Flour) avec de nombreux affluents. Très bonne population de truites farios, goujons et vairons. Empoisonnement régulier en truite farios dans sa partie aval (Roffiac – Saint-Flour). Accès aux berges facile.

 **L'Epie** : Rivière de plateau en amont, parcours très sportif à partir de Rochegonde. Gestion patrimoniale depuis 1992. Très bonne population de truites farios sauvages.

 **Le Brezons** : Prend sa source au pied du Plomb du Cantal et s'écoule dans une très belle vallée glaciaire. Accès difficile en amont et relativement facile en aval (à partir du château de la Boyle). Gestion patrimoniale. Propice à toutes les techniques de pêche.

PARCOURS SELECTIF SUR LE BREZONS A BREZONS ET SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX

(voir livret règlementation).



Le Siniq :

Dans sa partie Cantal se caractérise par des courants lents, un parcours sinueux, des berges dégagées et faciles d'accès. Conflue avec la Truyère dans la retenue de Couesque (Aveyron). Propice à toutes les techniques de pêche. Très bien peuplé en truites farios sauvages, vairons et goujons. A prospecter aux environs : la Brommes.





Le Bès :

La rivière de l'Aubrac dans un cadre exceptionnel. Limite entre le Cantal et la Lozère. Se prête à toutes les techniques de pêche. Une mention spéciale pour les mois de mai et juin. Partie aval (St-Juéry) assez sportive. A retrouvé son potentiel après avoir été très touchée par la canicule de 2003. Population de truites farios en constante augmentation. Très bonne population de goujons et vairons. A prospecter aux environs l'Hère et le Rioumau.

PARCOURS SELECTIF SUR LE BES A SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES

(voir livret réglementation).

Le Tailladès :

Rivière descendant du plateau de l'Aubrac. Partie amont facile d'accès, partie aval assez sportive. Belle population de truites farios sauvages. A prospecter aux environs le Levandès et le Lebot.



COURS ET PLANS D'EAU DE DEUXIÈME CATÉGORIE

Barrage de Garabit – Grandval (1 100 ha) :

Premier barrage sur la Truyère dans un environnement sauvage et préservé. Nombreuses mises à l'eau. Présence d'îles et de presqu'îles. Pêche aussi bien du bord qu'en bateau. Riche en carnassiers (brochets, sandres, perches) en carpes (sujet capturé de 23 kg) ablettes et gardons. Empoisonnement régulier en carnassiers par l'A.A.P.P.M.A. du Pays de Saint-Flour. Le stationnement de nuit des bateaux est interdit sur ce lac à l'exception des mises à l'eau officielles (Mallet, les Bartières et Garabit).



Barrage de Lanau (200 ha) :



En chaîne avec le barrage de Grandval. Difficile d'accès, une mise à l'eau très pratique à l'embarcadère (commune de Neuvéglise) et une nouvelle à La Mourache. Cadre sauvage. Bonne population de carnassiers (brochets, sandres et perches). Navigation réglementée (puissance maximale de 15 CV). Pas de marnage. Ce plan d'eau, aux eaux froides provenant du lac de Grandval, est géré depuis plusieurs années comme un réservoir salmonicole avec un empoisonnement régulier en truites arc-en-ciel qui présentent une forte croissance dans ce type de milieu.

Barrage de Sarrans (1 000 ha) :

Gestion et réglementation de la pêche par la Fédération de Pêche de l'Aveyron. Cadre sauvage et préservé. Difficile d'accès. Mises à l'eau : Laussac, Tréboul, Estourniès.

Barrage de Lanau



PÊCHEURS, ATTENTION ! RANDONNEURS, CHASSEURS PRUDENCE.



À L'AVAL DES BARRAGES

Pour garantir votre sécurité au bord de la Truyère, restez sur la berge, ne vous aventurez pas sur les îlots et surveillez constamment le niveau d'eau. Au printemps 2013, un pêcheur chevronné s'est fait surprendre par la montée des eaux. Il a été secouru in extremis.

Le barrage hydroélectrique de Lanau est entièrement dépendant des besoins du réseau électrique national (voir encadré ci-dessous). Ses démarrages (environ 1000 par an) sont effectués à distance depuis Toulouse et peuvent intervenir à n'importe quel

moment pour répondre à la demande en électricité. Lors de ces démarrages, la hauteur et la vitesse de la rivière augmentent fortement (jusqu'à 90 fois) en quelques minutes.



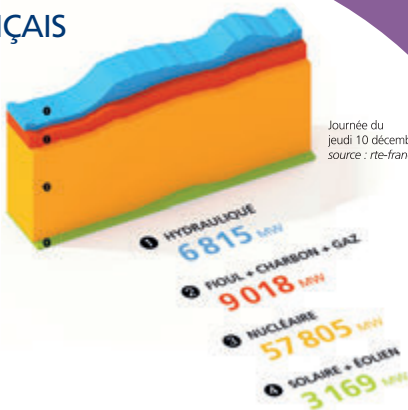
L'HYDROÉLECTRICITÉ, UNE ÉNERGIE INDISPENSABLE AUX FRANÇAIS

Avec une réserve de **7,5 milliards de m³ d'eau**, les centrales hydroélectriques ajustent en permanence leur production aux variations de la consommation en électricité.

Un des atouts de l'hydroélectricité est de pouvoir mettre sur le réseau en seulement quelques minutes de l'électricité. Ceci entraîne des modifications fréquentes et non prévisibles du débit des cours d'eau.

Les variations de consommation sont principalement liées à l'activité des français (particuliers et entreprises), en fonction de l'heure de la journée.


Ces dernières années, le développement de l'éolien et du photovoltaïque (fortement liés aux conditions météorologiques) induit également des ajustements plus fréquents de la production hydroélectrique.



Journée du jeudi 10 décembre 2015
source : rte-france.com


ETANGS ET PLANS D'EAU GÉRÉS PAR LES A.A.P.P.M.A.


A.A.P.P.M.A. de Pierrefort


 **Etang de Montrozier (commune de Pierrefort) :** Superficie de 1 ha. Empoisonnement régulier en truites farios. Réglementation particulière – carte plan d'eau en plus. Renseignements : A.A.P.P.M.A. Pierrefort.




A.A.P.P.M.A. du Pays de Saint-Flour

 **Etang du Domaine de Laval (commune de Chaliers) :** 2 Etangs en bordure de la rivière La Truyère, d'une superficie totale d'environ 2 ha. Pêche au coup uniquement. Empoisonnement régulier.

 **Plan d'eau du Faubourg :** 1^{ère} catégorie, superficie de 0.5 ha, commune de Saint-Flour situé sur la rivière l'Ander, entre le pont vieux et la passerelle, parcours découverte réservé uniquement aux enfants titulaires de la carte découverte. Ouvert tous les jours, à partir de 14 h. Quota de 6 truites par jour et par pêcheurs. Taille de la truite : 0.23 m. Pêche au coup uniquement. Lancer et mouche interdits. Renseignement : AAPPMA du pays de Saint-Flour.

 **Etang de Belvezet** 1^{ère} catégorie, (Commune de Tiviers) : Superficie de 1 ha. Empoisonnement régulier en truites farios. Réglementation particulière (quota de 6 truites – taille de la truite 0,23 m – ouvert uniquement les mercredis, samedis et dimanches – seule la pêche au coup est autorisée). Renseignements : A.A.P.P.M.A. Saint-Flour.

 **Etang de Lastic (Commune de Lastic) co-géré avec AAPPMA Massiac :** Superficie de 1 ha. Empoisonnement régulier en truites farios et arc-en-ciel. 1^{ère} Catégorie. Réglementation particulière : Ouverture les Jeudis, samedis, Dimanches et jours fériés. quota de 6 truites, taille de la truite à 0,20 m, seule la pêche au coup est autorisée. Renseignements AAPPMA du pays de Saint-Flour, AAPPMA de Massiac et mairie de Lastic.



**POUR LES AUTRES PLANS D'EAU :
BIEN VOULOIR SE RENSEIGNER
AUPRES DES PROPRIETAIRES
OU DES MAIRIES**

cantal
AUVERGNE

Bienvenue dans le Cantal

un voyage
sur le plus grand
Volcan d'Europe

cantal
DESTINATION

cantal-destination.com - tél. 04 71 63 85 00



Depuis 2015, le Département du Cantal est responsable de la mise en œuvre d'un Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques, considérant que la préservation ou la restauration du bon état des milieux aquatiques répond à de nombreux enjeux.

Animation et appui aux territoires

Le Conseil départemental assure une **animation territoriale** afin d'accompagner la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités et l'émergence de structures de gestion locales de l'eau. Il apporte un **appui technique** aux collectivités pour l'entretien et la gestion des milieux aquatiques et poursuit également le **suivi et le soutien financier** des actions en faveur de la connaissance et la gestion des cours d'eau et zones humides.

Actions pilotées par le Département

Le Département assure la mise en place d'un Réseau Complémentaire Départemental (RCD) de suivi de la **qualité des eaux superficielles**, qui comprend **20 stations** de mesures de réparties sur le territoire.

En 2017, il a également porté les travaux de restauration de la continuité écologique sur le Mars, au droit du Pont de Vendes (communes de Bassignac et Méallet).

Tourisme, promotion de la pêche et sensibilisation aux milieux aquatiques

En parallèle, le Département mène différentes actions en **faveur du développement de la pêche comme activité touristique et de loisir**, avec la Fédération de pêche et ses associations, et soutient le développement et la promotion d'équipements touristiques et de loisirs en lien avec la filière pêche.



*En 2017, la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques et le Département ont poursuivi le partenariat engagé en faveur de la mise en œuvre d'un programme d'actions partagé, dans le cadre d'une **convention annuelle d'objectifs**. A ce titre, le Département a apporté un soutien de 12 212,50 € à la Fédération.*



Actions de promotion et sensibilisation



ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS DANS LE CANTAL

Chaque année, le Conseil Départemental organise une soirée pour faciliter l'intégration des nouvelles familles arrivées dans le Cantal.

Le 19 septembre, dans l'atrium du CD15, la Fédération de Pêche du Cantal était présente et y a présenter la pêche.



TOURNAGE FILM « PÊCHE DANS LE CANTAL »

Le Cantal est un terrain de jeu idéal pour les activités de pleine nature. 14000 pêcheurs y arpentent chaque année les 11000 km de cours d'eau et 2500 ha de plans d'eau et lacs.

La pêche est un loisir accessible à tous qui génère des retombées économiques importantes pour les territoires. La Fédération de Pêche et les 15 AAPPMA cantaliennes, en plus de toutes les actions qu'elles mettent en place pour promouvoir le Département par cette activité, ont souhaité se doter d'outils de communication adaptés.

Tout naturellement, un film pêche a été réalisé. Pendant 6 mois (de mai à octobre), un professionnel a tourné sur les rivières et lacs avec des pêcheurs locaux (hommes, femmes et enfants).

Ce film pêche sera diffusé à partir de début 2018 via les sites internet de la Fédération et des AAPPMA, les offices de tourisme, Cantal Destination et les hébergements labellisés.

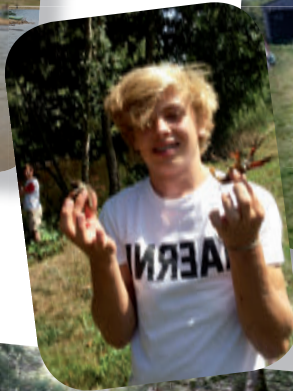


PÊCHE ET TOURISME

Durant l'été 2017, la Fédération de Pêche et 7 AAPPMA du Cantal (Champs sur Tarentaine, Chaudes-Aigues, Massiac, Murat, Allanche, Pierrefort et Saint-Flour) se sont engagées dans la mise en place d'animations « Découverte et initiation à la pêche de loisir » en direction des vacanciers et des habitants des différents territoires.

En partenariat avec les Offices de Tourisme (pour la promotion) et des Moniteurs guides de pêche professionnels (pour l'animation), 36 après midi « pêche et découverte du milieu aquatique » ont été proposées du 17 juillet au 24 août.

Au menu : pêche de la truite en réservoir et initiation pêche à la mouche, pêche des écrevisses de Californie, pêche des carassiers en float tube et des cyprinidés.



EURO PÊCHE

Toutes les marques



Appâts
Vifs
SAV



M. BLANQUET
BELLEGARDE - 15100 SAINT-FLOUR
TEL : 04.71.60.20.92

LE SPECIALISTE PECHE HAUT CANTAL

CENTRE DE PECHE



DE LASTIOULLES

ARTICLES DE PECHE - APPATS VIVANTS - GUIDAGE
LOCATIONS BARQUES ET FLOAT-TUBES



Lac de Lastiouilles - la Crégut - 15270 Trémouille
www.centredepechedelastiouilles.com - 04 71 40 27 68



HEBERGEMENT GITE ET CHAMBRES D'HOTES Les Roches d'Artense
Les Roches 15270 Marchal - 04 71 40 57 62 - www.lesrochesdartense.com

CANTAL TOUR SPORT 2017

La Fédération de Pêche du Cantal et les AAPPMA concernées ont participé à la troisième édition du Cantal Tour Sport.

Cette manifestation organisée par le Conseil Départemental du Cantal s'est déroulée sur 5 sites et a rassemblé près de 5000 adolescents qui ont pu découvrir et s'initier à une multitude d'activités nature.

Pour notre activité, ont été proposés : la pêche des carnassiers en bateau et en float tube - la découverte des sensations du combat avec un poisson sur le simulateur de pêche – la pêche à la mouche en float tube.



FESTA DEL PAIS 2017

La 23^{ème} édition de la Festa del País, organisée par la ville de Saint-Flour, est une vitrine du territoire qui draine à chaque fois près des milliers de personnes.

Les exposants redoublent d'efforts pour assurer la promotion, faire découvrir les richesses et les atouts du Pays de Saint-Flour : agriculture, produits de terroir, artisanat et activités nature sont toujours à l'honneur.

L'AAPPMA du Pays de Saint-Flour et la Fédération de Pêche du Cantal étaient présentes sur le pôle nature de la Festa del País où ont été mis en place et présentés :

- Une rivière artificielle avec les poissons de nos cours d'eau
- Une exposition sur les milieux aquatiques
- Un atelier d'initiation à la Pêche à la mouche au fouet
- Un simulateur de pêche



CHALLENGE INTERDÉPARTEMENTAL DE PÊCHE AUX CARNASSIERS HENRI HERMET

30 septembre et 1^{er} octobre 2017
Lac de Saint Etienne Cantales.

Les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 s'est déroulée ,sur les eaux du lac de Saint Etienne Cantales, la deuxième étape du Challenge Henri Hermet. Dès 8h00 le samedi , **63 équipages** se sont élancés de la plage d'Espinet sous une pluie battante. La pêche est plutôt difficile en ce premier jour de compétition mais les 7 équipes de commissaires mesureront quand même une cinquantaine de poissons. A l'issue de cette première journée bien arrosée c'est l'équipage S. Legendre/M.Weill qui finit en tête avec trois brochets homologués. Cette journée fut aussi marquée par la présence à Espinet des enfants des APN de Maurs et Aurillac qui purent ,malgré une météo désastreuse, parfaire leur technique de pêche, encadrés par 3 moniteurs guide de pêche.

Le départ de la manche du dimanche matin s'est effectué sous une météo nettement plus clémente et la lutte s'annonçait serrée pour les premières places. C'est finalement l'équipage Cantalien L. Decadi /M Charfi qui ont remporté la compétition avec 9 poissons homologués (7 perches, 1 sandre et 1 brochet). Sur l'ensemble du concours 51 perches, dont certaines de belles tailles, 22 brochets, 2 silures et 5 sandres ont été comptabilisés .Il est à noter qu'un très grand nombre de poissons non maillés ont été capturés au cours de ces 2 journées ; ce qui laisse présager de futures belles années de pêche.

La compétition s'est terminée par le traditionnel repas de remise des prix à la salle Etienne Cantales dans une ambiance conviviale.

La Fédération de pêche du Cantal tient à remercier tous les bénévoles des AAPPMA de Maurs, Laroquebrou et Aurillac qui ont participé à cette manifestation ainsi que tous les partenaires et sponsors sans qui une telle manifestation ne pourrait avoir lieu (*Commune de St Etienne Cantales, COM COM de la Chataigneraie pôle Laroquebrou, Conseil Départemental ,EDF, Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, Crédit Agricole Centre France ,le Club Halieutique, Manucentre , Decathlon , Jérôme Gaillard , Gilles Brulfert et les Ets Astucit et Delalande, Hôtel le Pradel, Clévacances , Camping des Rives du Lac et Maxime Servant*).

des fêtes de Saint



En marge de la compétition, les adolescents inscrits dans les Ateliers Pêche Nature des AAPPMA d'Aurillac et de Maurs, encadrés par deux moniteurs guide de pêche (Gaëtan SECULA et Thomas DELAMAIDE), se sont initiés à la pêche des carnassiers en bateau.

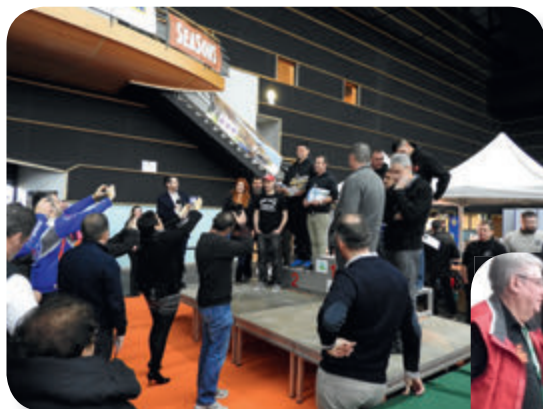


13/14/15 janvier

Grande Hall d'Auvergne - Cournon d'Auvergne

La Fédération de Pêche du Cantal était présente pour assurer la promotion du tourisme pêche dans le Département. Une occasion aussi d'échanger en direct avec les autres Fédération présentes et les pêcheurs désireux d'avoir des renseignements sur le Cantal.

Des récompenses ont été remises aux enfants des Ateliers Pêche Nature des AAPPMA cantaliennes. De même, dans le cadre du classement final du Challenge interdépartemental de pêche des carnassiers Henri Hermet, Laurent DECADI et Medhi CHARFY (équipage d'Aurillac) sont montés sur la deuxième marche du podium pour recevoir leur prix.



CARREFOUR NATIONAL
PÊCHE & LOISIRS
TRUITE + CARNASSIER + CARPE + COUP + MER + EXOTIQUE

13/14/15 JANVIER 2017 GRANDE HALLE D'AUVERGNE CLERMONT-FERRAND

Spéciale mouche

Logo: Fédération Française de Pêche et de Loisirs (FFPL)

Icons: Pêche, Canoë, Eau & environnement, Tourisme vert

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PÊCHE TRUITE AUX LEURRES

Les 17 et 18 juin, s'est déroulé le Championnat de France de Pêche Truite aux Leurres sur les rivières La Rhue et La Tarentaine à Champs sur Tarentaine.

Cette compétition, rassemblant l'élite française de la discipline, était organisée conjointement par la Fédération de Pêche du Cantal, l'AAPPMA de Champs sur Tarentaine et la Fédération Française de Pêche Sportive (via son antenne locale : le Team Carna 15).

La météo et les températures estivales, plus propices à bronzer et se baigner, n'ont pas facilité la tâche des compétiteurs. Mais la pêche n'est pas une science exacte et demande à ceux qui la pratiquent, même en compétition, une capacité d'adaptation et beaucoup d'humilité.



Durant la compétition, les adolescents des Ateliers Pêche Nature des AAPPMA de Massiac, Murat et Aurillac ont pu suivre et échanger avec les compétiteurs. Par l'intermédiaire de quatre moniteurs guide de pêche présents, ils se sont aussi perfectionnés à d'autres techniques de pêche à la truite (mouche, TOC).

Si les nombreuses truites sauvages des deux rivières avaient décidé de gêner, le champion de France Cyril CURIOS a tiré son épingle du jeu et remporté la compétition avec 5 poissons capturés. Sont aussi montés sur le podium Damien RUESSA avec 4 poissons et Allan LE RICHEUX avec 3 poissons.

A l'unanimité les participants ont salué la qualité exceptionnelle de l'organisation, ce week-end « pêche » dans le Pays Sumène Artense a démontré encore une fois le potentiel des lieux et du Cantal tout entier pour l'activité, le loisir, le sport qu'est la pêche.



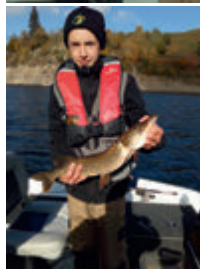
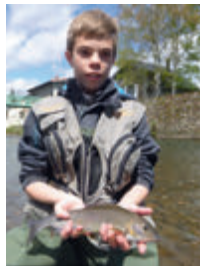


Ateliers Pêche Nature

GÉNÉRATION
PÊCHE



”Grâce à nos écoles, les enfants pourraient bien donner des leçons à leurs parents.



Un 7^{ème} Atelier Pêche Nature a vu le jour en 2017

L'AAPPMA de La Chataigneraie s'est lancée dans l'aventure en rejoignant les AAPPMA d'Aurillac, Champs sur Tarentaine, Massiac, Murat/Allanche, Riom es Montagnes et Saint-Flour

- ▶ Apprendre à pêcher
- ▶ Etre autonome
- ▶ Respecter le poisson et la nature
- ▶ Encadrement et animation
par des Moniteurs guide de pêche professionnels
- ▶ Pêche de la truite à la mouche , au toc .
- ▶ Pêche des carnassiers en bateau
- ▶ Pêche au coup

**Pour tout renseignement, contacter l'AAPPMA
locale ou la Fédération de Pêche**



INTERVENTIONS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Eduquer et Sensibiliser les jeunes générations font partie des missions et actions de la Fédération et des AAPPMA . En 2017, ce sont près de 40 interventions des Chargés de Développement qui ont été réalisées auprès des établissements scolaires. 1200 enfants ont découvert le fonctionnement et la diversité des milieux aquatiques d'eau douce , une initiation à la pêche a bien souvent terminé les animations.



UNE LEÇON DE PÊCHE ET D'HUMILITÉ

Samedi 8 juillet à OMPS la Fédération de Pêche du cantal et l'AAPPMA de Laroquebrou ont organisé une journée pêche en direction de l'ADAPEI du cantal.

Une cinquantaine de pensionnaires ont pu apprécier le calme, la verdure et l'accessibilité du site.

30kg de truites attendaient nos pêcheurs et toutes et tous ont eu la joie de prélever quelques poissons.

Si les pêcheurs et éducateurs ont passé une belle journée, les bénévoles de l'AAPPMA se souviendront de cette journée où ils ont découverts au plus près le monde du handicap et ont pris une leçon d'humilité, de gentillesse et d'honnêteté.

Une journée à renouveler !



Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole Louis Mallet de Saint-Flour Volzac

Trois domaines de formation sont proposés : l'agriculture / élevage, l'agroalimentaire / cosmétique / pharmaceutique, l'aménagement / environnement.

Le baccalauréat professionnel « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » s'adresse aux jeunes désireux d'exercer des métiers en lien avec la nature. Les élèves abordent les domaines professionnels liés à l'aménagement, la protection et la mise en valeur des milieux naturels. Ils acquièrent les connaissances naturalistes nécessaires à l'étude des populations et à la gestion de la faune sauvage.

Acteurs de la préservation de la biodiversité, les élèves construisent des outils et réalisent auprès des publics des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Les projets menés par les élèves sont réalisés sur l'établissement et également sur le territoire de Saint-Flour. Ils sont accompagnés dans leurs démarches par de nombreux acteurs de l'environnement. La collaboration avec la Fédération Départementale de Pêche du Cantal s'inscrit dans ce cadre. Elle a permis aux élèves de prendre part à de nombreuses actions concernant la gestion du milieu aquatique (pêches électriques, comptages de frayères, aménagements de cours d'eau ...)

Ces partenariats permettent aux élèves d'acquérir de véritables aptitudes professionnelles, qui sont autant d'atouts mis en valeur durant les stages, la poursuite d'étude en BTS ou encore lors de leur entrée dans la vie active.



Aménagement des berges du ruisseau de « Liozargues » à l'aide des techniques de génie végétal



**Pour plus de renseignements
contacter :**

Mr VIGOUROUX Jérôme

Tél : 04 71 60 08 45

Adresse :

**Lycée Professionnel Agricole Louis
Mallet – Volzac – 15100 SAINT-FLOUR**

lpa.st-flour@educagri.fr

www.lycee-agricole-stflour.fr



COLLÈGE PIERRE GALERY DE MASSIAC

Collège Pierre Galery de Massiac section « pêche et étude du milieu aquatique »

Il existe seulement trois sections « Pêche » dans les collèges en France et celle de Massiac en fait partie.

Elle fonctionne depuis 2007 et compte en moyenne chaque année 25 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Depuis le départ, la Fédération de Pêche du Cantal et l'AAPPMA du Pays de Massiac sont partenaires du collège pour le fonctionnement de cette section dont les élèves proviennent de toute la région Auvergne (internat pour ceux qui le souhaitent).

A raison de 2 heures de cours hebdomadaires (plus des sorties les mercredis sur les cours d'eau et plans d'eau de la région) les élèves :

- 🌿 s'initient à l'apprentissage des différentes techniques de pêche (encadrés par des moniteurs –guides de pêche professionnels)
- 🌿 découvrent et approfondissent leurs connaissances sur le milieu aquatique (encadré par un Chargé de Développement de la Fédération de Pêche du Cantal et l'enseignante de SVT du Collège)



Pour plus de renseignements
contacter :

Mme Brigitte BARBEZ
Principale du collège Pierre GALERY

Tél : 04.71.23.03.54

Site internet
college-pierre-galery-massiac



On croit que la priorité,
c'est de remonter
une truite...



... et soudain
ça devient
de remonter
sur la berge.

Lorsque vous pêchez à proximité d'un barrage ou d'une usine hydroélectrique, la variation du débit de l'eau peut vous surprendre. Il convient de respecter la signalisation pour ne pas mettre sa vie en danger.

CALME APPARENT, RISQUE PRÉSENT

Barrage de Saint Etienne Cantalès

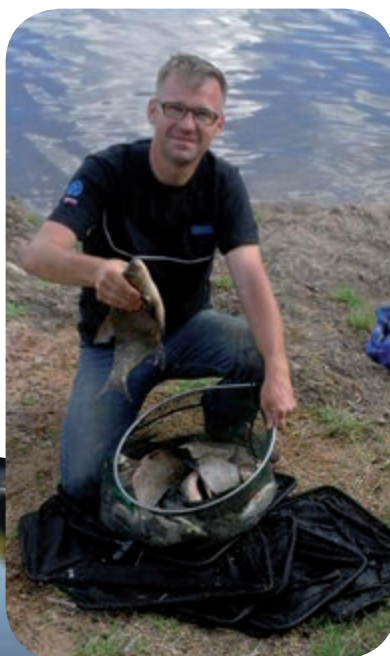
14 et 15 octobre 2017

C'est sur les berges du barrage de Saint Etienne Cantalès que s'est tenu ce concours de pêche, version feeder. Venus de toute la France, d'Angleterre, de Belgique et des Pays-Bas, les 60 heureux inscrits pouvaient s'affronter sous un soleil purement cantalien.

2 manches de 5 heures ont permis de départager les pêcheurs. Il fallait prendre environ 20kg de poissons par manche pour espérer figurer dans le top 5. Le repas pris en commun le samedi soir a été l'occasion d'échanger et de partager.

Le concours a été remporté par Thomas Dutkiewicz, suivi par son papa. Le podium est complété par C. Cathelin, membre de l'équipe de France. La dotation était composée la totalité des engagements, complétée par des lots offerts par la société Preston innovation.

Très belle organisation du Comité Départemental de Pêche sportive au coup, largement épaulé par le Team pêche passion 12. La Fédération de Pêche du Cantal, le Conseil Départemental, la CABA, ainsi que la mairie de Lacapelle Viescamp ont encouragé et soutenu la manifestation.





Comme chaque année à l'automne, la Fédération de Pêche du Cantal et les AAPPMA gestionnaires des barrages de Saint Etienne Cantalès (Aurillac, Laroquebrou et Maurs), Enchanet (Pleaux), Grandval et Lanau (Saint-Flour), Lastiouilles (Champs sur Tarentaine) procèdent à des alevinages des lacs en brochets, sandres, perches, cyprinidés et autres.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du Plan de Gestion des barrages classés en seconde catégorie établi par la Fédération et les AAPPMA du Cantal. L'objectif est de compenser un déficit de la reproduction naturelle de certaines espèces (brochets) liés aux variations des niveaux d'eau, mais aussi de maintenir un niveau de population digne de la réputation des lieux concernant le sandre.

En 2017, ce sont 25 000 euros qui ont été investis

Soutenir et favoriser le développement des espèces piscicoles présentes font parties des priorités des collectivités piscicoles du Département. Parallèlement aux opérations d'alevinage, la Fédération et les AAPPMA organisent des opérations de nettoyage et d'ensemencement des berges, des compétitions tel que le Challenge interdépartemental de pêche des carnassiers.

Des projets d'aménagement sont aussi en cours pour des mises à l'eau des bateaux sur Saint Etienne Cantalès (Ribeyres sur la commune de Pers), Enchanet (Pont du Rouffet), Grandval (autorisation sur la plage de Mallet) et Lastiouilles .





CRÉATION D'UNE MISE À L'EAU SUR LE LAC DU TAURONS

Le lac de barrage du Taurons, d'une superficie de 22 ha, est situé sur la commune de Trémouille au nord du département et fait partie du complexe des lacs de barrages de Lastiouilles.

Ce lac de 1^{ère} catégorie piscicole possède un peuplement intéressant de carnassiers (brochet, sandre, perche) et de cyprinidés.

Dans l'objectif de développer la pratique de la pêche sur ce lac, une mise à l'eau a été créée au mois de septembre afin de permettre l'accès aux embarcations.

Les travaux d'un montant de 7518 euros sont financés par la Fédération Départementale, l'AAPPMA de Champs-sur-Tarentaine, la Fédération Nationale, la Communauté de communes Sumène Artense, la commune de Trémouille et EDF.



Gîtes et Guide de pêche

Village de gîte | 5400 Valette

06 07 65 59 79

cantal.emotions@gmail.com

www.vacances-en-auvergne.com



Guillaume votre guide est
membre de l'équipe de France





ETUDE COORDONNEE DE FAISABILITE D'AMENAGEMENT DE SEUILS SUR LA SUMENE

La Sumène aval est un cours d'eau classé en liste 2 au titre de l'article L217-17 du code de l'environnement, ce qui implique que la continuité écologique doit y être rétablie. Chaque propriétaire d'ouvrage situé sur le cours d'eau est concerné.

Etant impliquée à différents titres dans l'amélioration de l'état de ce cours d'eau, la Fédération de pêche du Cantal s'est portée maître d'ouvrage d'une étude de faisabilité d'aménagement de trois seuils, pour appui aux propriétaires.

Ces ouvrages sont situés sur la commune d'Ydes, sur le territoire de l'AAPPMA de Mauriac. Aucun d'entre eux n'est équipé de dispositif de franchissement, pour les poissons ou pour les sédiments. La DDT du Cantal a sollicité les propriétaires des ouvrages afin qu'ils autorisent la Fédération à réaliser cette étude. Tous ont répondu favorablement.

Cette étude coordonnée est réalisée par le bureau d'études spécialisé SINBIO. Elle a pour objet d'envisager tout type d'intervention, de l'aménagement des seuils jusqu'à leur suppression, en assurant le maintien des usages, et donc permettre aux propriétaires de faire un choix.

Le coût total est de 17 200 €. La participation financière des collectivités piscicoles s'élève à 30 %, en complément du financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.



Seuil d'Ydes-Bourg

ETUDES SPECIFIQUES

Etude de la croissance de la truite fario sur la Grande Rhue

Une gestion patrimoniale nécessite une connaissance fine des populations piscicoles pour permettre une autosuffisance de l'espèce tout en préservant l'activité pêche.

L'estimation de la croissance permet de connaître les tailles moyennes qu'atteignent les individus à chaque âge. Le but est ici de déterminer la taille qu'a une truite lorsqu'elle peut se reproduire à coup sûr pour la première fois (soit à la fin de la deuxième année pour les mâles à l'âge «1 plus» et à la fin de la troisième année pour les femelles à l'âge «2 plus»). La taille moyenne atteinte à la fin de la troisième année de vie permettra donc d'établir une taille minimum légale de capture permettant de limiter les prélèvements sur les poissons ne s'étant pas encore reproduit.

La croissance des poissons est intimement liée au milieu dans lequel ils vivent et notamment à différents facteurs environnementaux comme la température de l'eau, les ressources alimentaires, la dureté de l'eau. Ces variables sont en partie régies par l'altitude et la nature géologique des sols qui confèrent à l'eau ses propriétés physico-chimiques. La croissance peut donc être très variable au sein d'un même cours d'eau et bien évidemment d'un cours d'eau à l'autre. C'est pourquoi il est nécessaire dans certains cas (connaissance insuffisante, maille mal adaptée) de réaliser ce genre d'étude pour pouvoir établir avec précision une taille minimum légale de capture adaptée localement permettant l'exploitation halieutique des stocks tout en limitant son impact sur la population naturelle.

Les prélèvements d'écaillés ont été réalisés en septembre 2017. Leur traitement et analyse seront réalisés à la fin de l'année



Cette étude est réalisée avec les participations financières de la Fédération Nationale pour la Pêche en France et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Etude génétique de la population d'ombre commun de l'Alagnon

L'ombre commun est naturellement présent uniquement sur le bassin de l'Alagnon dans le Cantal. Celui-ci a été introduit sur d'autres cours d'eau comme la Cère ou la Santoire.

Une étude génétique a été lancée en 2016 pour connaître l'identité génétique des ombres communs de l'Alagnon et ainsi savoir si ceux-ci présentent des spécificités particulières par rapport aux populations présentes sur les autres cours d'eau du bassin de la Loire, ce qui en terme de gestion de l'espèce est primordial.

Pour se faire, des fragments de nageoires ont été prélevés sur des ombres capturés à la ligne ou lors de pêches électriques sur différents secteurs identifiés de l'Alagnon. Ces échantillons sont en cours d'analyse au moment de la rédaction du livret. Les résultats seront connus à la fin de l'année 2017.



ETUDES PISCICOLES SPÉCIFIQUES

Des études piscicoles ont également été réalisées par la Fédération pour le compte de différents maîtres d'ouvrages (EDF, SIGAL, SMBRC, CD15...). Des opérations de ce type ont été réalisées :

- Sur le Gabacut, en collaboration avec la FD63, afin de connaître l'état du peuplement piscicole suite à la sécheresse 2016 et les problèmes de gestion du barrage du Gabacut.
- Sur le bassin du Violon afin de déterminer la répartition des espèces d'écrevisses (à pattes blanches et signal).
- Sur 11 cours d'eau de têtes de bassin (Mamou, Grolle, Cussac, Monzola, Cère, Célé, Vezou, Arcueil, Landeyrat, Rioumau, Petite Rhue) des opérations ont été réalisées afin de déterminer l'Indice Poisson Rivière (IPR), Indice entrant en compte dans la qualification de l'Etat des masses d'eau au niveau Européen.
- D'autres opérations destinées à déterminer des IPR ont été réalisées dans le cadre du Contrat Territorial Affluent rive droite de la Truyère sur 6 cours d'eau (Brezons, Rau d'Oeuillet, Hirondelle, Epie, Ribeyre, Viadeyres).



ETUDE DE LA RÉPARTITION DES POPULATIONS D'ÉCREVISSES SUR LE BASSIN DE L'ALAGNON



Dans l'objectif d'obtenir un état des lieux de la présence ou de l'absence des écrevisses à pattes blanches mais aussi de l'écrevisse signal sur le bassin versant de l'Alagnon, une étude a été lancée par la Fédération de Pêche du Cantal en accord avec le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL).

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce autochtone dont le développement et la survie dépendent étroitement de la qualité des milieux. Sa présence est donc indicatrice d'un bon état écologique des cours d'eau, d'une bonne qualité physico-chimique de l'eau, ainsi qu'une bonne qualité morphologique. Cependant, l'écrevisse de Californie ou « signal », qui est une espèce dite exotique, est apparue sur le bassin versant de l'Alagnon depuis une quinzaine d'années, prenant peu à peu le dessus sur l'écrevisse autochtone.



Ceci s'explique par sa résistance aux perturbations du milieu, la concurrence qu'elle génère de part son agressivité, mais surtout par le fait qu'elle est porteuse saine d'une maladie appelée Aphanomycose, contre laquelle l'écrevisse à pattes blanches n'est pas immunisée.

Un inventaire a donc été réalisé sur 625 km de cours d'eau au sein du bassin versant de l'Alagnon. Il s'est déroulé durant la période de plus forte activité des écrevisses, de mi-juin à début octobre. Il a été mené principalement par 7 techniciens de la



Fédération de Pêche du Cantal, suivant un protocole particulier comprenant notamment la désinfection du matériel avant chaque prospection pour ne pas contaminer les écrevisses autochtones potentiellement présentes, des prospections nocturnes effectuées d'aval en amont à l'aide de lampes et l'utilisation de nasses et/ou de balances dans les cours d'eau où les prospections nocturnes étaient difficiles.

Au total, sur les 625 km prospectés, les écrevisses à pattes blanches ont été observées sur 32 km de cours d'eau et les écrevisses signal ont quant à elles colonisé 91 km. Un constat alarmant qui, au-delà du simple fait d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les milieux, servira également à développer des actions autour des populations d'écrevisses recensées : assainissement des eaux usées, restauration ou protection des berges, etc... Autant de moyens qui permettent de restaurer la qualité des cours d'eau au sens large !



SHEM – Novembre 2017 – © Sophie Le Scaon

**Pour que la pêche
reste un plaisir,
prudence à l'aval
des ouvrages
hydroélectriques**

Pêcheurs, surveillez la montée des eaux !

MISSION D'ENRICHISSEMENT DU REFERENTIEL DES OBSTACLES A L'ECOULEMENT

Pour répondre à une attente de l'agence de l'eau Adour-Garonne, la Fédération a pris en charge une mission d'enrichissement du référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE).

Cette mission incombe normalement à l'Etat. Dans les départements où ils existent, elle a souvent été reprise par les syndicats de rivière. Le Cantal étant pauvre de ce type de structure, la Fédération a comblé une partie du vide. Pour cela une technicienne a été recrutée début 2016. Sa mission consiste à répertorier les obstacles à l'écoulement de l'eau, des sédiments, et à la migration des espèces piscicoles (seuils, encombres...), mais aussi les infranchissables naturels et les zones de dégradations des berges. Les bassins de la Cère, de la Maronne, de la Sumène, de l'Auze et du Goul ont été prospectés. Ainsi, sur 2 ans, plus de 773 kms de cours d'eau ont été parcourus à pied, permettant de recenser plus de 357 obstacles et de nombreux rejets ou zones dégradées par le piétinement des bovins. Ce recensement va permettre d'orienter les efforts d'aménagements de la Fédération et de l'ensemble des structures travaillant à la reconquête de l'état des cours d'eau.



Pont sur le Meyrou



Électricité Prudence

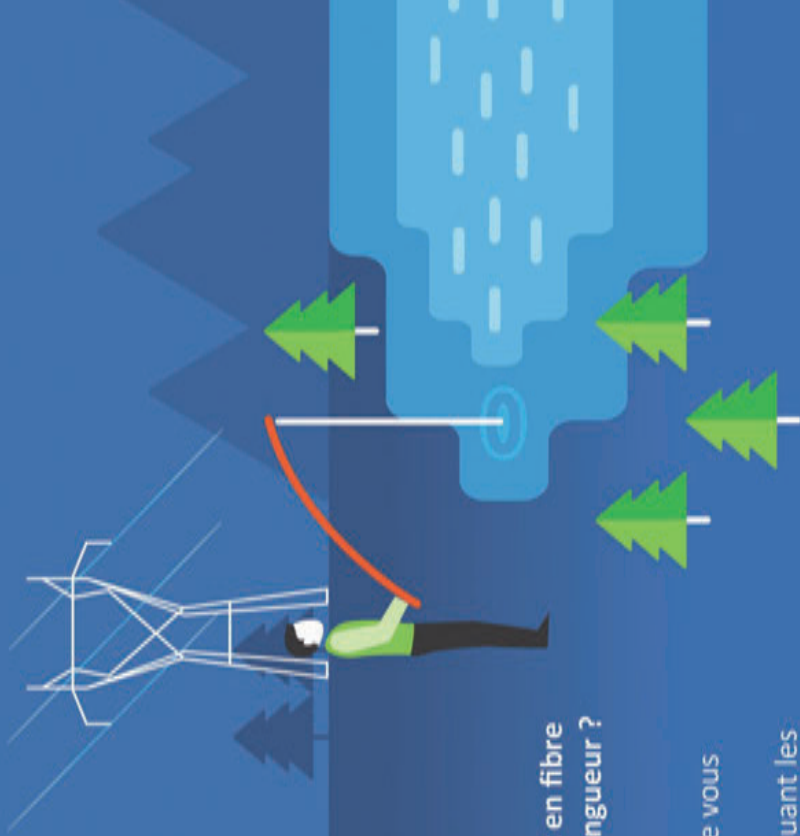
Gardons nos distances

Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ?

Ces conseils vous concernent :

- évitez de pêcher près des lignes électriques,
- tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique,
- soyez vigilant aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque,
- renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESSEMBLANT

Rte

Le réseau
de transport
d'électricité



RESTAURATION DU RUISSEAU DE BRANUGUES (AFFLUENT DE LA CÈRE) – 2^{ÈME} TRANCHE

Ce ruisseau est aujourd'hui en mauvais état mais présente un fort potentiel pour les espèces piscicoles locales et notamment la truite commune puisqu'il présente un débit intéressant même en période sèche ainsi que des zones favorables à la reproduction de l'espèce. C'est le premier affluent notable en aval des barrages hydroélectrique de Saint-Etienne-Cantalès et Nèpes ce qui en fait un cours d'eau clé pour la dynamique des espèces présentent sur la Cère en aval de ces barrages.

L'objectif est de limiter le piétinement des berges et du lit des bovins en mettant le lit en défens par la pose de clôture et l'installation de passages à gué et d'abreuvoir. Cette opération constitue une deuxième phase d'un plan global de restauration de ce cours d'eau qui va s'échelonner sur plusieurs années... En 2017, 2,4 km de berges ont été mises en défens et 6 passages à gués ont été créés pour un montant total de 18025 euros financés par la Fédération, l'AAPPMA de Laroquebrou, la Fédération Nationale et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



RESTAURATION DU RUISSEAU DE LA BEAUTÉ (BROMME) – 1^{ÈRE} TRANCHE

Le ruisseau de la Beauté, comme l'ensemble des cours d'eau de ce secteur, est avant tout affecté par le piétinement des bovins induisant un colmatage du substrat et la dégradation de la qualité de l'eau. La réalisation de mise en défens des cours d'eau peut permettre rapidement de restaurer leur état et par la même occasion celui des populations piscicoles.

L'opération a consisté en la mise en défens de 1,4 km de berges. **Cette première démarche a également pour objectif de faire prendre conscience localement des enjeux de préservation des milieux aquatiques et de les concilier avec les pratiques agricoles.** Ceci est d'autant plus important sur ce secteur qu'aucune démarche de gestion de l'eau à l'échelle du bassin n'est pour l'heure engagée par les collectivités.

Le montant total de l'opération s'élève à 10972 euros et est financée par la Fédération, l'AAPPMA de Vic-sur-Cère, la Fédération Nationale et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

RESTAURATION DE LA CIRCULATION PISCICOLE SUR L'AUTHRE

De nombreux ouvrages présents sur le lit de l'Authre sont infranchissables pour les espèces piscicoles et le transit sédimentaire. Un de ces ouvrages, qui est une ancienne chaussée d'irrigation non utilisée depuis plus de 30 ans totalement infranchissable pour les truites notamment, va être aménagée pour permettre la migration des espèces piscicoles.

Une **étude préalable a l'effacement**, nécessaire dans ce cas afin de prévoir les effets d'un effacement total de l'ouvrage et donc de préconiser des mesures d'accompagnement, a été réalisée en 2017. Celle-ci a été confiée au bureau d'étude ECOGEA.

Cette étude d'un montant de 13188 euros est financée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Fédération Départementale. L'effacement total de l'ouvrage sera donc réalisé durant l'été 2018.



RESTAURATION DE LA CIRCULATION PISCICOLE SUR L'ANÈS

Plusieurs ouvrages non utilisés aujourd'hui ont été recensés sur l'Anès aval. Ceux-ci ont un impact indéniable sur la dynamique locale des espèces et notamment la truite commune. Ils empêchent les individus de migrer vers de nombreuses zones favorables à la reproduction observées sur le ruisseau à quelques centaines de mètres de la confluence avec la Rance. La Rance présentant un ensablement chronique limitant la productivité des frayères (colmatage) sur son secteur aval, la re-connexion de cet axe avec les affluents représente un enjeu majeur pour le maintien des espèces piscicoles locales.

Une démarche a donc été initiée en 2017 afin de supprimer le 1^{er} ouvrage bloquant en aval de l'Anès.

Une étude préalable a été réalisée par le bureau d'étude ECOGEA. Les travaux sont réalisés en 2 phases :

Une première phase consistant en la création d'une brèche dans l'ouvrage afin d'évacuer progressivement les sédiments accumulés dans la retenue lors des prochaines crues hivernales,

Une deuxième phase durant l'été 2018 où l'ensemble de l'ouvrage sera supprimé, une partie de la berge stabilisée et un point d'abreuvement fixe aménagé.

L'étude réalisée représente un montant de 18422 euros financée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, La Fédération Départementale et la Région.

Les travaux débutés en 2017 représentent un montant de 32700 euros financés par les mêmes organismes.



ACTIONS DE RESTAURATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIÈRE CÉLÉ

La Fédération a décidé de participer aux actions portées par le Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé dans le Cadre du nouveau Contrat de Rivière Célé.

Ces actions ont été définies en collaboration avec la Fédération, elles sont inscrites dans un plan de gestion des milieux aquatiques et alluviaux pour la période 2014-2019.

Ce programme comprend des actions déclinées sur un nombre de cours d'eau important et également des actions issues de nouvelles préoccupations locales ou règlementaires, complémentaires aux premières pour l'atteinte des objectifs : reconquête de la continuité écologique, sécurisation et valorisation des loisirs aquatiques, gestion des plans d'eau, mise en œuvre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations du bassin du Lot, ...

La Fédération pour cette année participe techniquement et financièrement à la réalisation de plusieurs actions complémentaires de celles réalisées par la Fédération et concordantes avec les prescriptions du PDPG.

AUGMENTATION DES SURFACES DE REPRODUCTIONS POUR LES ESPÈCES PHYTOPHILES PAR ENSEMENCEMENT DES BERGES DU BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALÈS

Certaines espèces présentent en lac de barrage nécessite des végétaux aquatiques comme support de ponte. C'est le cas du brochet, du rotengle ou encore de la tanche. Les lacs de barrage présentant un marnage important et une faible surface recouverte par des végétaux aquatiques, l'ensemencement des berges avec un mélange grainier adapté peut permettre d'accroître significativement les surfaces de reproduction de ces espèces. Une première opération de ce type avait été réalisée à l'automne 2016 avec succès par les AAPPMA co-gestionnaires du lac. Cette opération est reconduite fin 2017 ou au printemps 2018 selon les conditions d'ensemencement.



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE BASSIN DE L'ALAGNON

Dans le cadre du nouveau contrat territorial Alagnon, signé en juillet 2017, le SIGAL a porté la maîtrise d'ouvrage de la restauration de la continuité écologique sur 3 affluents de l'Alagnon : la Sianne, l'Allanche et l'Alagnonnette.

Sur la Sianne, 10 ouvrages ont été effacés, 1 a été aménagé, sur l'Allanche et l'Alagnonnette 2 ouvrages ont été effacés. L'effacement des ouvrages, n'ayant plus d'usage ou sans autorisation, est le moyen le plus pérenne d'assurer la circulation des espèces et des sédiments dans un cours d'eau.

La Fédération a assuré le sauvetage des poissons avant les travaux et continuera le comptage des frayères de truites sur l'Alagnonnette entrepris depuis plusieurs années.

Les travaux ont été financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le SIGAL. La participation financière des collectivités piscicoles, dont les AAPPMA de Massiac et d'Allanche, est de 10 %, soit 6 300 €.



Seuil de Lagrange sur la Sianne après travaux, crédit photo SIGAL

RESTAURATION DU LIT ET DES BERGES DU BENET ET DE L'ALAGNON

Les collectivités piscicoles participent financièrement au programme de restauration des cours d'eau établi par le SIGAL dans le contrat territorial Alagnon depuis 2011. En 2017, des travaux ont été programmés sur le Benet, commune de Murat et l'Alagnon, commune de Laveissière.

Ces opérations, sous maîtrise d'ouvrage de Hautes-Terres Communauté, sont financées en partie par les collectivités piscicoles (AAPPMA de Murat, FDAAPPMA et FNPF).

RESTAURATION DU MARAIS DE GRONDE

Les travaux de restauration du marais de Gronde, d'une superficie de 7 ha sur la commune de Soulages, font partie du programme de restauration du contrat territorial Alagnon 2017-2022.

Ces travaux sont sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne, à qui appartiennent les terrains concernés. Ils comprennent des actions de :

- Restauration de l'hydrologie du marais.
- Restauration des zones humides.
- Mise en défend des zones humides.

Le coût total des travaux sur 2 ans est estimé à 44 750 €. Ils sont financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le FEDER. La participation financière de l'AAPPMA de Saint-Flour, la FNPF et la FDAAPPMA du Cantal est de 7,8 %, soit 3 500 €.



Débardage à cheval, crédit photo CEN Auvergne

SIGNATURE DE CONTRATS TERRITORIAUX

2017 a vu la signature des contrats territoriaux « Alagnon », porté par le SIGAL, et « Sources de la Dordogne Sancy Artense », porté par le Parc des Volcans d'Auvergne.

Ces contrats partagent des objectifs de protection et restauration des cours d'eau et des zones humides. Pour une durée de 5 ans ils rassemblent autour d'actions concrètes l'ensemble des acteurs d'un territoire intervenant dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

La Fédération s'est engagée, entre autres, aux côtés des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne, des communautés de communes, du Département, de la Région, du PNR des Volcans d'Auvergne et de la chambre d'agriculture du Cantal.





LE SUIVI DES PEUPELEMENTS PISCICOLES

En 2017 se sont 74 pêches électriques qui ont été réalisées par la Fédération sur l'ensemble des bassins du département. Celles-ci ont pour objet le suivi de l'état des peuplements piscicoles, la réalisation d'études ou encore le sauvetage préalablement à des travaux par exemple.



En effet, sur ce total 35 pêches revêtaient un objectif de connaissance, 19 entraient dans le cadre de réalisation d'études (étude de croissance par exemple) et 20 étaient destinées à sauver le peuplement présent sur des zones affectées par des travaux (réfection de pont, stabilisation de berges...) ou des assècs.

Les inventaires sont réalisés de façon très précise suivant un protocole permettant d'estimer les paramètres caractérisant un peuplement et les populations des différentes espèces (densité, biomasse, potentiel de reproduction, recrutement, structure de chaque population, Indice Poisson Rivière, Niveau Biotypologique).



D'un point de vue général, le recrutement en truite est intéressant et est le plus important constaté depuis 3 ans. Les conditions hydrologiques durant l'incubation des œufs et à l'émergence des alevins au printemps ont été favorables en 2017 ce qui n'avait pas été le cas en 2015 et 2016.

On note globalement donc des bonnes densités d'alevins de l'année et d'individus adultes. A l'opposé un déficit en juvéniles (individus d'1 et 2 ans) est observé par endroit et est lié à des mauvais recrutements en 2015 et 2016. La réussite de la reproduction de cette année permettra de compenser en partie certains déficits observés. De même les potentiels en géniteurs globalement satisfaisants laissent espérer un nouveau recrutement intéressant en 2018 si les conditions hydrologiques sont favorables de décembre à mai.



cantal
A U V E R G N E •
c o m

54, rue des Carmes 15000 AURILLAC

15@clevacances.com - 04 71 48 78 35

cléVacances

LOCATIONS & CHAMBRES D'HÔTES





**La pêche au coup
dans le Cantal, c'est ...**

Team Sensas 15

**Comité départemental
de pêche au coup du Cantal**

Roland Tomkiewicz 06 78 17 58 64



THOMAS DELAMAIDE

MONITEUR GUIDE DE PÊCHE

15000 Aurillac

06 61 88 35 75

t.delamaide@aurillacpechecantal.com

www.aurillacpechecantal.com

LES TOURS DE FRANCE DE LA PÊCHE ET DU TOURISME
GÉNÉRATION PÊCHE
 LES TOURS DE FRANCE DE LA PÊCHE ET DU TOURISME


 Retrouvez-nous sur les routes du Tour de France...
 



CENTRE FRANCE



ABP19

Téléphone : 05 55 87 61 25

Aménagement de Bateaux de Pêche

Bateaux Pneumatiques Mercury

abp19@hotmail.fr
<http://www.abp19.com>

Soleilhavoup 19460 Naves



MANUCENTRE

PECHE - CHASSE - VETEMENTS



www.manucentre.fr

Vous aimez la pêche? Chez nous c'est une passion !

AURILLAC

1^{ER} TRIMESTRE 2018

NOUVEAU Magasin

Accès facile - Plus de choix

35 Avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC - manucentreaurillac@hotmail.fr

PUY-DE-DÔME :

Av. Ernest Cristal
63000 Clermont-Ferrand
manucentreclermont@hotmail.fr

CANTAL :

Pl. de la Gare
15002 Aurillac
manucentreaurillac@hotmail.fr

CORREZE :

Av. John Kennedy - RN89
19100 Brive La Gaillarde
manucentre@orange.fr

HAUTE VIENNE :

Village Penicaut, 16, rue de Buxeroite
87000 Limoges
manucentrelimoges@hotmail.fr



... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ...

GÉNÉRATION PÊCHE

... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ... LE PÊCHEUR DE L'ÉCOLE ...

